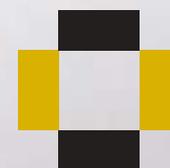


Rapport annuel **2011**



Chambre de la
Sécurité
Financière

TABLE DES MATIÈRES

Mission de la Chambre de la sécurité financière	02	Rapport du comité de la relève	25
Conseil d'administration et comité de gestion	03	Rapport du comité des sections	26/27
Rapport de la direction	04/08	Rapport du comité de vérification et finances	28
Rapport de la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle	9/12	États financiers	29/37
Rapport du président du comité de discipline	13/20	Accès aux documents et la protection des renseignements personnels	38
Rapport du comité de gouvernance	21	Titres A.V.A., A.V.C. et C.A.A.S. décernés en 2011	39
Rapport du comité de la formation et du développement professionnel	22/23	Collège électoral	40/43
Rapport du comité de réglementation	24	Profil des membres 2011	44/46

MISSION DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE EST UN ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION RECONNU PAR LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS (LDPSF). ELLE ENCADRE PLUS DE 31 500 PROFESSIONNELS DE LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS ŒUVRANT PARTOUT AU QUÉBEC.

LA CHAMBRE A POUR MISSION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN MAINTENANT LA DISCIPLINE ET EN VEILLANT À LA FORMATION ET À LA DÉONTOLOGIE DE SES MEMBRES QUI EXERCENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION SUIVANTES : COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE, PLANIFICATION FINANCIÈRE*, ASSURANCE DE PERSONNES, ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES ET COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES.

ELLE VEILLE AUSSI À CE QUE LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER SOUS SA GOUVERNE EXERCENT LEURS ACTIVITÉS DANS L'INTÉRÊT DE LEURS CLIENTS. LA MISSION DE LA CHAMBRE S'ACTUALISE PAR UN ENCADREMENT VIGILANT DES PRATIQUES ET PAR L'AMÉLIORATION CONTINUE DES CONNAISSANCES DE CES PROFESSIONNELS.

LA CHAMBRE JOUE DONC UN RÔLE IMPORTANT AFIN QUE LE PUBLIC AIT ACCÈS À DES SERVICES ET À DES CONSEILS DE PROFESSIONNELS COMPÉTENTS.

* Pour la planification financière, la Chambre ne veille qu'à la déontologie et à la discipline.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, représentant de l'assurance de personnes

VICE-PRÉSIDENTE AUX VALEURS MOBILIÈRES

LYNE GAGNÉ, MBA, représentante du courtage en épargne collective

VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES

STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., représentant de l'assurance de personnes

ADMINISTRATEURS

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC, représentante du public

NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin., représentante de la planification financière

MICHEL MAHEU, représentant du courtage en plans de bourses d'études

SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., Pl. Fin., MBA, représentante du courtage en épargne collective

MARTINE MERCIER, représentante de l'assurance de personnes

STÉPHANE ROCHON, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm.A., C.A.A.S., représentant de l'assurance collective de personnes

JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC, représentante du courtage en épargne collective

INVITÉ

PIERRE ROCHELEAU, B.A., président du comité des sections

PERMANENCE

LUC LABELLE, M.Sc., président et chef de la direction

M^e MARIE ELAINE FARLEY, LL.B., vice-présidente aux Affaires juridiques et corporatives et secrétaire de la Chambre

COMITÉ DE GESTION

LUC LABELLE, M.Sc., président et chef de la direction

M^e MARIE ELAINE FARLEY, LL.B., vice-présidente aux Affaires juridiques et corporatives et secrétaire de la Chambre

M^e CAROLINE CHAMPAGNE, B.C.L., LL.B., syndique

NANCY DE BRUYN, directrice des Services aux membres et aux consommateurs

NATHALIE LAJEUNESSE, directrice de la Gestion de la formation



RAPPORT DE LA DIRECTION

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI
Président du conseil d'administration

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2011.

Cette année a été marquée par plusieurs projets et réalisations, dont entre autres l'adoption d'un nouveau plan stratégique triennal de la Chambre pour la période 2012-2014 et d'un nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire. Voici un survol des projets et enjeux qui ont retenu notre attention au cours de l'année.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011, soit pour le début de la nouvelle période de référence de deux ans (2011-2013). Ce règlement, au cœur de notre mission, est à la source du développement des compétences des membres de la Chambre et constitue un axe majeur de notre plan triennal adopté au printemps 2011. Le nouveau règlement comporte plusieurs nouveautés dont la possibilité de reporter un maximum de cinq unités de formation continue (UFC) excédentaires accumulées entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre de la dernière année de la période précédente, et la reconnaissance du courtage en plans de bourses d'études à titre de discipline distincte.

Les modifications apportées au Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre font suite à divers commentaires reçus des membres de la Chambre et des intervenants de l'industrie, à la réforme du régime de l'inscription en valeurs mobilières ainsi qu'aux décisions du comité de discipline de la Chambre statuant sur l'importance de bien connaître les produits financiers distribués. Le nouveau règlement s'applique aux membres de

la Chambre qui exercent leurs activités dans l'une ou l'autre des disciplines ou catégories d'inscription suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

Une politique afférente au règlement, intitulée *Politique sur la reconnaissance des activités de formation continue obligatoire*, a été entamée à l'automne 2011 et adoptée au début de l'année 2012.

Le nouveau règlement et sa politique visent à renforcer l'expertise des membres et, par le fait même, contribuent à la réalisation de notre mission de protection du public.

Par ailleurs, nous avons développé de nouvelles activités de formation à distance au cours de l'année et avons entrepris la révision du programme *Les concepts en assurance de personnes*. Ce programme, qui comprendra au total neuf activités de formation une fois la révision terminée, constitue un préalable au cheminement menant à l'obtention des titres professionnels d'assureur-vie certifié (A.V.C.) et d'assureur-vie agréé (A.V.A.).



RAPPORT DE LA DIRECTION

Luc Labelle, M.Sc.
Président et chef de la direction

COMMUNICATIONS

NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

Nous avons revu cette année l'image de marque de la Chambre. En effet, son logo et sa signature ont fait peau neuve afin de mieux représenter ce qu'est la Chambre, soit un organisme d'autoréglementation de confiance qui veille à l'encadrement de ses membres et sur lequel les professionnels et le public peuvent s'appuyer. Le nouveau logo illustre la **solidité**, la **compétence** et la **rigueur** de l'organisme et de la profession.

Outre son logo, la Chambre a adopté aussi une toute nouvelle signature : « **La Chambre forte** » qui succède à « Une seule option : la compétence ». Cette nouvelle signature se veut plus affirmée, plus marquante pour le public et permet de positionner davantage la Chambre elle-même dans sa mission de **protection** du public et de promotion des bonnes pratiques de ses membres.

Lancée en avril, la nouvelle image a été appuyée par une campagne de publicité imprimée dans les principaux quotidiens et hebdomadaires de la province ainsi que dans les différents médias de l'industrie. Cette nouvelle image a été très bien reçue par le public.

SITE INFO-DÉONTO

Nous avons mis en ligne en juin le site extranet Info-déonto, un centre de référence destiné exclusivement aux professionnels membres de la Chambre et conçu pour répondre à leurs questions et préoccupations en matière professionnelle, éthique et déontologique.

Il s'agit d'un site dynamique et facile d'accès divisé par champs de pratique et par sujets. L'information est également présentée sous différents formats, soit des textes vulgarisés, des capsules interactives, des résumés de décisions du comité de discipline de la Chambre, des astuces, des références à certains articles du magazine *Sécurité financière* et des questionnaires afin que les membres puissent mettre leurs connaissances à l'épreuve.

Grâce aux situations concrètes vécues par nos membres et aux questions qu'ils nous adressent, l'information y est régulièrement mise à jour et enrichie. En effet, la pratique de nos membres doit reposer sur des normes et des obligations déontologiques rigoureuses; cet outil leur est des plus utiles. Info-déonto est un site unique au Canada par la nature des informations qu'on y trouve pour toutes les disciplines encadrées par la Chambre.

PRIX EXCELLENCE

Dans le cadre de la quatrième édition des Prix Excellence, nous avons décerné le Prix d'Excellence à M. Kaddis Sidaros, assureur-vie agréé et planificateur financier, et le Prix de la Relève à M. Mathieu Marcil.

Le Prix d'Excellence vise à souligner la contribution exceptionnelle d'un des membres de la Chambre qui, par ses réalisations professionnelles remarquables, est un exemple et une inspiration pour ses pairs. Le Prix de la Relève est décerné à un jeune représentant membre de la Chambre qui a démontré une grande aptitude dans sa nouvelle profession.

Forts de l'expérience des quatre dernières années, nous avons entrepris en 2011 une réflexion pour revoir la formule des Prix Excellence. Les travaux se poursuivront en 2012.

CONSULTATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Au cours de l'année 2011, nous avons participé à deux consultations de l'Autorité des marchés financiers soit la :

- consultation relative à la distribution sans représentant;
- consultation relative à la ligne directrice sur les pratiques commerciales.

Nous avons également pris position à l'égard de différents enjeux d'actualité au cours de l'année tels que :

- l'harmonisation des règles qui régissent l'industrie de l'épargne collective au Québec;
- les pouvoirs accrus du Bureau de décision et de révision et l'importance de préserver la discipline par les pairs;
- le jugement de la Cour suprême rejetant le projet de commission des valeurs mobilières unique du gouvernement fédéral.

Sur ce dernier enjeu, nous avons accueilli la nouvelle avec grande satisfaction, convaincus que pour protéger pleinement et efficacement le public, la réglementation et l'encadrement du secteur doivent demeurer le plus près possible des épargnants québécois.

Aussi, nous avons rappelé l'importance de compléter le passeport en l'étendant aux organismes d'autoréglementation en épargne collective. En effet, une portion importante des activités en valeurs mobilières, soit celle touchant à l'épargne collective, demeure à harmoniser. La Chambre préconise depuis quelques années que le Québec se dote d'une structure d'organisme d'autoréglementation permettant d'encadrer le secteur de l'épargne collective d'égal à égal avec le reste du Canada, en adaptant les responsabilités de la Chambre et en modifiant sa structure. Le sujet continuera de nous occuper en 2012.

ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

L'année a débuté par des modifications au Règlement sur le comité de discipline de la Chambre, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Ces modifications avaient, entre autres, pour objectif d'établir formellement les devoirs et obligations qui incombent aux membres du comité de discipline de la Chambre dans le cadre de leurs fonctions.

Par ailleurs, le conseil d'administration a procédé à la nomination, en décembre 2011, de 76 nouveaux membres au comité de discipline pour la période 2012-2014.

Au cours de l'année 2011, la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle a ouvert 541 dossiers d'enquête et a déposé 57 plaintes disciplinaires devant le comité de discipline. Ainsi, sur les quelque 31 500 membres de la Chambre, environ 0,18 % ont été traduits devant le comité de discipline en 2011.

GOUVERNANCE

À l'issue des élections au printemps 2011, les membres ont élu ou réélu quatre représentants pour un mandat de deux ans au conseil d'administration de la Chambre. Ces administrateurs sont M. Michel Maheu, Mme Martine Mercier, M. Stéphane Rochon et Mme Jocelyne Vézina. Par ailleurs, M. Dany Bergeron a été nommé président du conseil d'administration, succédant à M. Stéphane Prévost qui a terminé son mandat, lequel ne peut excéder deux ans, selon nos règlements.

Lors de l'assemblée générale annuelle en juin, les membres de la Chambre réunis ont pris connaissance du Plan stratégique triennal 2012-2014 et ont discuté du financement de la Chambre.

PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2012-2014

En appui à l'accomplissement de notre mission, les membres du conseil d'administration ont adopté au printemps 2011, au terme d'une réflexion de plusieurs mois, le Plan stratégique triennal 2012-2014, lequel a impliqué diverses parties prenantes de la Chambre.

Ce plan s'inscrit dans une perspective à long terme et s'inspire de la vision suivante pour 2020 :

« Être LE chef de file pour ses pratiques efficaces et proactives en matière de protection de l'utilisateur de services financiers, d'éducation financière et de valorisation de la profession. »

Le Plan stratégique triennal 2012-2014 repose sur quatre grandes orientations :

ORIENTATIONS	BUTS
PROFESSION	Valoriser la profession et le développement professionnel
COMMUNICATION ET POSITIONNEMENT	Nous faire connaître du public et des membres
GOUVERNANCE	Actualiser nos structures de décisions et de participation
ORGANISATION	Maintenir et développer une organisation efficace et proactive

Ce plan stratégique et ses grandes orientations viendront, en quelque sorte, baliser les actions de la Chambre pendant les trois prochaines années en fonction d'une vision et de buts qui dépassent les impératifs à court terme.

AUGMENTATION DE LA COTISATION

Lors de l'assemblée générale en juin, les membres de la Chambre ont approuvé le Règlement sur la cotisation. À cause de plusieurs facteurs dont la diminution du nombre de membres en 2010, l'augmentation des dépenses et la hausse des activités disciplinaires, la Chambre voyait ses revenus croître beaucoup moins vite que ses dépenses, pourtant sous contrôle serré.

Comme il était fondamental d'équilibrer le budget des opérations courantes, dont le déficit s'annonçait en croissance pour les prochaines années, la Chambre a dû hausser la cotisation des membres, celle-ci étant sa principale source de financement. Elle a été portée à 275 \$ pour l'année 2012 et à 285 \$ pour 2013. Ce financement adéquat nous permettra ainsi de continuer à répondre efficacement aux exigences de la mission de protection du public que le législateur nous a confiée et de réaliser notre plan triennal 2012-2014.

NOUVEAU CHANTIER : LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Au cours de l'année, le conseil d'administration a reçu le nouveau ministre délégué aux Finances, M. Alain Paquet, de même que le nouveau président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, M. Mario Albert.

Les échanges sur les visions respectives ont été des plus utiles et le sujet de la gouvernance de la Chambre a été abordé.

En marge de ces rencontres, le conseil a commandé à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) un audit des pratiques de gouvernance du conseil. Le rapport d'audit de l'IGOPP faisait état des bonnes pratiques de la Chambre et mettait de l'avant deux propositions allant dans le même sens que les échanges qui ont eu lieu avec messieurs Albert et Paquet.

Les propositions du rapport étaient, d'une part, que le conseil d'administration devrait chercher à être davantage indépendant, ce qui veut dire être composé d'un plus grand nombre d'administrateurs non assujettis à la réglementation de la Chambre, et, d'autre part, qu'il y aurait nécessité de distinguer, voire de séparer, la mission de protection du public du rôle d'association professionnelle qu'assume aussi la Chambre par les sections régionales.

Dans ce contexte, en lien avec l'adoption du nouveau plan triennal 2012-2014 et les tendances en matière de bonnes pratiques dans les organismes de réglementation et d'encadrement du secteur financier, la Chambre a entrepris dès l'automne de revoir sa structure de gouvernance, notamment dans la perspective d'augmenter l'indépendance au sein de son conseil d'administration. Diverses discussions avec les parties prenantes ont donc été lancées et se poursuivent.

En ce qui a trait à la composition de son conseil d'administration, il est proposé de porter de 11 à 13 le nombre d'administrateurs — passant ainsi de deux représentants du public à cinq administrateurs indépendants. Ceux-ci continueraient d'être nommés par le ministre, mais à partir d'une proposition de nominations émanant du conseil d'administration, fondée sur une complémentarité des compétences au sein du conseil.

C'est aussi à l'automne que la Chambre a révisé son règlement intérieur, sanctionné par l'Autorité des marchés financiers au début 2012, qui améliore notamment certains aspects de sa gouvernance, telle la durée des mandats des administrateurs, laquelle passe de deux à trois ans, ce qui facilite la continuité au conseil d'administration.

AFFAIRES INTERNES

En matière d'affaires internes et administratives, nous poursuivons le travail entrepris l'an dernier pour remplacer notre application informatique interne par une nouvelle application qui répondra davantage efficacement à nos besoins actuels et futurs. Par cette application, nous souhaitons, entre autres, maintenir l'intégrité et l'intégralité des données, rendre plus efficaces la gestion et la maintenance des accès aux utilisateurs, assurer l'accès à distance sécurisé du logiciel et nous doter d'un environnement de pointe intégré et évolutif.

En ce qui concerne l'aspect financier, nous avons enregistré en 2011 un léger surplus imprévu sensiblement équivalent au déficit de 2010, de sorte que le surplus de 2011 éponge le déficit de l'année précédente. L'ajustement des cotisations permettra d'améliorer la situation financière à long terme et ainsi d'être en mesure de maintenir les plus hauts standards en matière de bonnes pratiques.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier M. Stéphane Prévost pour les deux années bien remplies qu'il a consacrées à la présidence du conseil d'administration de la Chambre. De même, nous remercions les membres du conseil d'administration dont le mandat a pris fin en 2011, soit Mme Sophie Babeux et M. Michel Kirouac.

Nous remercions également le conseil d'administration et les membres des sections régionales pour leur soutien aux activités de la Chambre, et ce, au bénéfice de la protection du public. De même, nous remercions l'ensemble du personnel de la Chambre pour son travail assidu.



DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI
Président du conseil d'administration



LUC LABELLE,
M.Sc.
Président et chef de la direction



RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

M^e Caroline Champagne, B.C.L., LL.B.
Syndique

Participer à la mission de la Chambre de protection du public en veillant à la conformité déontologique et réglementaire des représentants, tel est le mandat du bureau de la syndique. Concrètement, il enquête de façon totalement indépendante et confidentielle à la suite de toute information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, de la Loi sur les valeurs mobilières ou de l'un de leurs règlements.

Au terme du processus d'enquête, la syndique peut choisir de prendre une mesure administrative contre le représentant, de déposer une plainte disciplinaire devant le comité de discipline ou de fermer le dossier si, par exemple, la preuve est insuffisante, non fondée ou s'il y a absence de juridiction.

DOSSIERS D'ENQUÊTE ET LEUR PROVENANCE

Au cours de l'année 2011, le bureau de la syndique a ouvert 541 dossiers d'enquête, soit 8,9 % de moins que l'année précédente. Le nombre de membres visés par ces enquêtes a quant à lui diminué de 5,8 % par rapport à 2010. En effet, 503 membres ont fait l'objet de nouvelles enquêtes en 2011 comparativement à 534 l'année précédente. En 2009, les 700 enquêtes ouvertes cette année-là concernaient 560 membres.

ANNÉES	DOSSIERS D'ENQUÊTE	MEMBRES VISÉS
2011	541	503
2010	594	534
2009	700	560

Comme le présente le graphique suivant, 65 % des 541 dossiers d'enquête ouverts en 2011 concernaient la discipline de l'assurance, alors que 28 % portaient sur les valeurs mobilières et 7 % sur l'assurance et les valeurs mobilières.

DISCIPLINES CONCERNÉES PAR LES DOSSIERS D'ENQUÊTE OUVERTS EN 2011



Comme ces dernières années, les dossiers d'enquête qui concernent la discipline de l'assurance sont ouverts à la demande de l'industrie ou des consommateurs dans des proportions très proches. La syndique a ouvert de sa propre initiative presque autant de dossiers d'enquête en assurance que ceux ouverts à la demande de l'industrie ou encore des consommateurs.

NOMBRE DE DOSSIERS D'ENQUÊTE EN ASSURANCE



Par contre, les dossiers concernant les valeurs mobilières sont encore principalement ouverts à la suite d'une demande d'enquête provenant des consommateurs ou à l'initiative de la syndique à la suite d'une information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à la législation ou la réglementation applicable. Seul un faible pourcentage des dossiers est ouvert à la demande de l'industrie.

NOMBRE DE DOSSIERS D'ENQUÊTE EN VALEURS MOBILIÈRES



Finalement, les dossiers d'enquête qui concernent à la fois des produits d'assurance et de valeurs mobilières sont ouverts majoritairement à la demande de la syndique, et ce, dans une proportion de 60 %.

NOMBRE DE DOSSIERS D'ENQUÊTE EN ASSURANCE ET EN VALEURS MOBILIÈRES



PROCESSUS DISCIPLINAIRE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

SYNDIQUE

COMITÉ DE DISCIPLINE



MOTIFS DE PLAINTE

En ce qui a trait aux infractions alléguées contenues dans les demandes d'enquête, il ressort que le non-respect de la procédure de remplacement a encore une fois été l'infraction la plus récurrente en 2011 avec près de 150 demandes d'enquête. La communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère a été la deuxième allégation d'infraction la plus commune tout comme en 2010. Au cours des trois dernières années, ce sont ces deux infractions qui ont été alléguées le plus fréquemment.

INFRACTIONS ALLÉGUÉES	2011	2010	2009
Non-respect de la procédure de remplacement	147	155	265
Communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère	90	109	312
Appropriation de fonds	19	50	65
Conflit d'intérêts	18	50	40
Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	52	47	170
Falsification de documents ou contrefaçon de signatures	33	46	49
Non-respect du mandat confié par le client	35	43	87
Absence d'analyse de besoin	20	42	28
Exercice illégal	35	40	82
Proposition ou transaction à l'insu du consommateur / Opération sans l'autorisation du client	19	0	0

DÉCISIONS DU BUREAU DE LA SYNDIQUE

EN 2011, LE BUREAU DE LA SYNDIQUE A RENDU 592 DÉCISIONS RÉPARTIES COMME SUIVANT :

	2011	2010	2009
Imposition de mesures administratives (mises en garde, engagements volontaires et avis verbaux)	215	202	177
Fermeture de dossier en raison de l'insuffisance de la preuve ou de l'absence de fondement de la demande	167	199	95
Autres décisions (absence ou transfert de juridiction, double emploi accepté ou refusé, enquête ou discipline suspendue, retrait, quitté l'industrie, fermé sous la foi de l'engagement volontaire ou de la décision disciplinaire, convocation)	143	212	94
Plaintes disciplinaires	67*	81	71
	592	694	437

* Dont deux requêtes en radiation provisoire, lesquelles ont été accueillies par le comité de discipline.

Ainsi, en 2011, 282 des dossiers d'enquête (48 %) ayant fait l'objet d'une décision de la syndique ont mené à des mesures administratives ou à des procédures disciplinaires contre les représentants concernés. En 2010, 283 décisions de la syndique (40 %) ont requis de telles mesures, alors que ce nombre était de 248 (58 %) en 2009.

Par ailleurs, lorsque le bureau de la syndique prend la décision de fermer un dossier, la personne qui a réclamé la tenue de l'enquête peut demander un avis sur cette décision au Comité de révision de l'Autorité des marchés financiers. En 2011, 17 demandes d'avis ont été adressées à ce comité. Celui-ci en a maintenu 16 et la syndique a fait un complément d'enquête concernant un de ces dossiers à la demande du comité.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les employés de la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle pour leur travail remarquable et leur grand dévouement à la protection du public. Je tiens aussi à souligner l'importance de l'appui que le bureau de la syndique reçoit de la direction de la Chambre dans l'accomplissement de son mandat.



M^e CAROLINE CHAMPAGNE,
B.C.L., LL.B.
Syndique



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e François Folot

Président du comité de discipline

Les fonctions du comité de discipline s'inscrivent dans le cadre des responsabilités de la Chambre de protéger le public en lui assurant l'accès à des services professionnels, compétents et honnêtes. Le comité exerce son rôle par le contrôle déontologique de l'activité des membres. Le président et le vice-président du comité sont nommés par le ministre des Finances, tandis que les présidents suppléants sont nommés par le président. Quant aux membres de la profession qui y siègent, ils sont nommés par le conseil d'administration de la Chambre.

Le comité de discipline est saisi de toute plainte disciplinaire écrite formulée contre un représentant, que celle-ci provienne de la syndique ou de toute autre personne. La division du comité chargée d'instruire la plainte est composée d'un président et de deux membres issus de la même discipline ou catégorie d'inscription et du même secteur de commercialisation que le représentant en cause.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, la syndique (ou toute autre personne) dépose une plainte écrite auprès du comité.
2. Le secrétaire du comité signifie la plainte au représentant.
3. Le représentant comparaît par écrit pour déclarer ou non sa culpabilité au(x) chef(s) d'accusation contenu(s) à la plainte.
4. Si le représentant enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité tient généralement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction.
5. Si le représentant enregistre un plaidoyer de non culpabilité, le comité tient une audition pour entendre tant la preuve en poursuite qu'en défense.
6. Lors de cette audition, la syndique a le fardeau d'établir, selon les règles de preuve applicables, la culpabilité du représentant.
7. Au terme de l'audition et de son délibéré, le comité consigne sa décision par écrit et y expose ses motifs.
8. Si le représentant est déclaré coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la ou les sanctions appropriées.
9. Le comité peut alors imposer une ou plusieurs des sanctions prévues au Code des professions et à la Loi sur la distribution de produits et services financiers :
 - la réprimande;
 - la radiation temporaire ou permanente;
 - une amende variant de 2 000 \$ à 50 000 \$ pour chaque chef d'accusation;
 - la suspension ou la révocation du certificat et de l'inscription;
 - l'obligation de remettre une somme d'argent appartenant aux clients.

10. Il peut également condamner le représentant au paiement des déboursés et ordonner la publication de la décision.

11. La décision du comité peut aussi comporter une recommandation au conseil d'administration de la Chambre d'obliger le représentant à compléter avec succès un stage ou un cours de formation.

12. Enfin, la décision rendue par le comité peut faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec dans les 30 jours suivant la date où celle-ci a été rendue.

BILAN DE L'ANNÉE 2011

LES PLAINTES

En 2011, le comité de discipline a reçu 57 plaintes qui cumulaient 382 chefs d'accusation. Une seule de ces plaintes a été déposée par un plaignant autre que la syndique. Par ailleurs, deux de ces plaintes étaient accompagnées d'une requête en radiation provisoire qui a dû être entendue d'urgence, soit dans les dix jours de sa signification au représentant. L'année précédente, six plaintes étaient accompagnées d'une telle requête.

LE TABLEAU SUIVANT DONNE LA PROPORTION DES PLAINTES PROVENANT CES DERNIÈRES ANNÉES DU DOMAINE DES VALEURS MOBILIÈRES, DU DOMAINE DE L'ASSURANCE DE PERSONNES OU D'UNE COMBINAISON DES DEUX DOMAINES.

ANNÉES	NOMBRE DE PLAINTES	VALEURS MOBILIÈRES	ASSURANCE DE PERSONNES	VALEURS MOBILIÈRES ET ASSURANCE DE PERSONNES
2011	57	28 %	40 %	32 %
2010	57	51 %	39 %	9 %
2009	41	29 %	34 %	37 %
2008	54	39 %	41 %	20 %
2007	31	23 %	58 %	19 %
2006	61	39 %	61 %	ND
2005	56	21 %	79 %	ND
2004	26	15 %	85 %	ND

ND: Information non disponible pour ces années. La répartition s'est effectuée uniquement soit en valeurs mobilières soit en assurance.

Sur l'ensemble des représentants ayant fait l'objet d'une plainte disciplinaire en 2011, 16 % possédaient la discipline de la planification financière (un seul d'entre eux fait face à des accusations spécifiques à la planification financière). Ils représentaient 19 % en 2010, 5 % en 2009, 19 % en 2008, 3 % en 2007 et 10 % en 2006.

LES AUDITIONS

Le comité a tenu 129 journées d'audition. De ce nombre, deux journées ont été nécessaires pour l'audition de deux requêtes en radiation provisoire.

LE TABLEAU SUIVANT ILLUSTRE LA RÉPARTITION DES JOURNÉES SELON LE TYPE D'AUDITION.

TYPE D'AUDITION	NOMBRE DE JOURS 2011	NOMBRE DE JOURS 2010	NOMBRE DE JOURS 2009	NOMBRE DE JOURS 2008
Auditions sur culpabilité	68	67	52	64
Auditions sur culpabilité et sanction	33	22	22	27
Auditions sur sanction	19	26	24	21
Auditions de requêtes en radiation provisoire	2	6	14	1
Auditions de moyens préliminaires ou interlocutoires	7	12	12	13
Total	129	133	124	126

Le Code des professions prévoit que le comité de discipline peut siéger en tous lieux au Québec. Des 129 journées d'audition, 116 ont été tenues à Montréal, six à Québec, quatre à Trois-Rivières, une à Sherbrooke, une à Alma et une à Gatineau.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES

Le comité de discipline s'est prononcé en 2011 sur un total de 399 chefs d'accusation. Après examen et audition des plaintes, le comité a maintenu 320 chefs d'accusation. Les autres chefs ont été soit rejetés ou ont fait l'objet d'un retrait de la part de la partie plaignante.

Dans le domaine des valeurs mobilières, les manquements disciplinaires les plus souvent évoqués, en nombre de chefs d'accusation, relevaient :

- de la vente de produits et de l'offre de services financiers alors que le représentant n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification;
- de contrefaçon de signatures;
- de l'apposition d'une signature à titre de représentant sans avoir rencontré le client.

En ce qui concerne le domaine de l'assurance de personnes, les manquements les plus fréquents, en nombre de chefs d'accusation, concernaient :

- l'absence d'analyse des besoins financiers ou le défaut d'avoir une connaissance complète des faits avant de formuler une recommandation à son client;
- la transmission d'informations ou d'explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- le versement par le représentant ou son engagement à verser à une personne qui n'est pas un représentant une rémunération ou un autre avantage.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES ET EN VALEURS MOBILIÈRES

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
a versé ou s'est engagé à verser à une personne qui n'est pas un représentant une rémunération ou un autre avantage	1	1	0	0	1 radiation permanente	0 \$
n'a pas procédé à l'analyse des besoins financiers du client	1	1	0	0	1 amende	5 000 \$
s'est approprié des fonds à des fins personnelles	7	22	0	0	6 radiations temporaires, 16 radiations permanentes 4 ordonnances de remboursement	0 \$
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	1	0	0	1	Non applicable	Non applicable
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	1	2	0	0	2 radiations temporaires	0 \$
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	4	10	0	0	4 radiations temporaires 6 radiations permanentes	0 \$
a contrefait des documents	1	15	0	0	15 radiations permanentes	0 \$
a contrefait des signatures	1	9	0	0	9 radiations temporaires	0 \$
a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	1	2	0	0	2 radiations temporaires	0 \$
a communiqué avec le demandeur d'enquête ou avec un témoin assigné	1	1	0	1	1 radiation temporaire	0 \$
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau de la syndique ou de collaborer à l'enquête	4	3	0	0	3 radiations temporaires	0 \$
Total		66	0	2	1 amende, 27 radiations temporaires 38 radiations permanentes 4 ordonnances de remboursement	5 000 \$

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN VALEURS MOBILIÈRES

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	3	50	0	0	27 radiations temporaires 23 radiations permanentes	0 \$
a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	3	5	3	0	1 amende, 4 réprimandes	4 000 \$
a contrefait des signatures	4	16	0	0	16 radiations temporaires	0 \$
a conseillé une ou des transactions contraires aux intérêts du client	3	7	0	1	1 amende, 3 radiations temporaires, 3 réprimandes	5 000 \$
a effectué une opération sans l'autorisation du client	5	2	0	5	2 radiations temporaires	0 \$
a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	3	3	0	2	3 radiations permanentes	0 \$
a fait défaut d'agir de façon responsable, avec compétence ou professionnalisme	3	7	0	0	7 radiations temporaires	0 \$
a été reconnu coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession	1	1	0	0	1 radiation temporaire	0 \$
a signé à titre de représentant sans avoir rencontré le client	1	14	0	0	14 radiations temporaires	0 \$
s'est approprié des fonds à des fins personnelles	3	3	0	0	1 radiation temporaire, 2 radiations permanentes	0 \$
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	3	9	0	1	9 radiations temporaires, 6 ordonnances de remboursement, 1 cours de formation	0 \$
n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client ou a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client ou aux objectifs d'investissement	2	4	0	0	4 amendes	16 000 \$
a établi le profil de l'investisseur de manière erronée	1	0	1	0	Non applicable	Non applicable
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	2	1	0	1	1 amende	2 000 \$
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	3	3	0	1	2 amendes 3 radiations temporaires*	20 000 \$
n'a pas assuré la confidentialité des renseignements personnels du client	1	1	0	0	1 radiation permanente	0 \$
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau de la syndique ou de collaborer à l'enquête	2	1	1	0	1 radiation temporaire	0 \$
Total		127	5	11	9 amendes, 84 radiations temporaires 29 radiations permanentes, 7 réprimandes 6 ordonnances de remboursement, 1 cours de formation	47 000 \$

* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
n'a pas procédé à l'analyse des besoins financiers du client	11	21	8	0	11 amendes, 5 radiations temporaires, 5 réprimandes	54 500 \$
a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	11	8	6	5	1 amende, 6 radiations temporaires, 1 réprimande	2 000 \$
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	1	4	0	0	4 radiations temporaires	0 \$
a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	4	3	2	1	1 amende, 1 radiation temporaire, 1 réprimande	4 000 \$
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau de la syndique ou de collaborer à l'enquête	4	4	2	0	1 amende, 3 radiations temporaires	5 000 \$
s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	2	6	1	0	6 radiations permanentes 1 ordonnance de remboursement	0 \$
n'a pas assuré la confidentialité des renseignements personnels du client	1	1	0	0	1 réprimande	0 \$
a contrefait des documents	1	8	2	0	8 radiations temporaires	0 \$
a contrefait des signatures	6	11	2	0	11 radiations temporaires	0 \$
a versé ou s'est engagé à verser à une personne qui n'est pas un représentant une rémunération ou un autre avantage	4	15	0	0	7 amendes, 8 radiations permanentes	33 500 \$
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	4	1	2	6	1 amende	4 000 \$
a témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence	4	8	2	0	4 amendes, 4 réprimandes	19 000 \$
a fait défaut de compléter le préavis de remplacement	5	8	1	1	4 amendes, 4 réprimandes	12 000 \$
a fait défaut de remettre le préavis de remplacement	1	1	0	1	1 réprimande	0 \$
a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'existence d'une police	1	1	0	0	1 amende	15 000 \$
a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'intention de remplacer une police existante	1	3	1	0	1 amende, 2 réprimandes	4 000 \$
a fait défaut de divulguer à l'assureur son statut d'agent	1	1	0	0	1 amende	5 000 \$
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	4	1	4	0	1 amende	5 000 \$
n'a pas favorisé le maintien en vigueur d'une police d'assurance	5	7	2	1	7 amendes	29 000 \$
a soumis une proposition ou effectué une transaction à l'insu de l'assuré ou l'a fait pour une personne fictive ou un tiers	1	0	1	0	Non applicable	Non applicable

(suite en page 18)

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES (SUITE DE LA PAGE 17)

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
a soumis une proposition d'assurance alors qu'il n'a pas rencontré le client	1	5	0	0	5 radiations temporaires	0 \$
a conseillé une ou des transactions contraires aux intérêts du client	2	2	5	0	1 amende, 1 radiation temporaire	15 000 \$
a créé un découvert d'assurance	2	0	2	0	Non applicable	Non applicable
a fourni de faux renseignements à l'assureur lors de la souscription	3	7	0	0	1 amende, 5 radiations temporaires, 1 réprimande	2 000 \$
a communiqué avec le demandeur d'enquête ou avec un témoin assigné	1	1	0	1	1 réprimande	0 \$
a fait défaut de conserver le dossier du client	1	0	0	2	Non applicable	Non applicable
Total		127	43	18	43 amendes, 49 radiations temporaires 14 radiations permanentes, 21 réprimandes 1 ordonnance de remboursement	209 000 \$

LES DÉCISIONS

EN 2011, LE COMITÉ A RENDU 75 DÉCISIONS DONT ON TROUVE LE DÉTAIL DANS LE TABLEAU QUI SUIT.

TYPES DE DÉCISIONS	NOMBRE DE DÉCISIONS			
	2011	2010	2009	2008
Décisions sur culpabilité	13	26	24	24
Décisions sur culpabilité et sanction	36	24	27	22
Décisions sur sanction	18	26	19	19
Décisions sur requête en radiation provisoire	2	6	8	1
Autres décisions, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	6	11	7	9
Total	75	93	85	75

LES SANCTIONS

Les sanctions imposées par le comité ont pour objectif d'assurer la protection du public. Sans être punitives, elles doivent revêtir un caractère de dissuasion et d'exemplarité. Pour ce faire, les membres du comité de discipline tiennent compte dans l'imposition de celles-ci de certains facteurs objectifs et subjectifs. Ainsi, la gravité de l'infraction, l'atteinte à l'intégrité et à la dignité de la profession, l'expérience du représentant, ses antécédents

disciplinaires, le risque de récidive qu'il représente sont notamment considérés par le comité afin d'établir une sanction juste et appropriée. De plus, le législateur a prévu expressément que lors de l'imposition d'amendes, le comité tient compte du préjudice causé aux clients et des avantages tirés de l'infraction.

En 2011, 54 décisions prononçant des sanctions ont été rendues, comparativement à 50 en 2010,

à 46 en 2009 et à 41 en 2008. Le montant total des amendes imposées s'élève à 261 000 \$, comparativement à 253 600 \$ en 2010, à 311 775 \$ en 2009 et à 212 400 \$ en 2008.

Par ailleurs, 35 représentants ont fait l'objet d'une ou plusieurs sanctions de radiation. De ce nombre, 21 ont été radiés temporairement pour une période variant de un mois à dix ans et 14 ont été radiés de façon permanente.

LE TABLEAU CI-DESSOUS ILLUSTRE L'ENSEMBLE DES AMENDES ET DES SANCTIONS DE RADIATION IMPOSÉES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES.

	VALEURS MOBILIÈRES		ASSURANCE		ASSURANCE ET VALEURS MOBILIÈRES		TOTAL	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Total des amendes	47 000 \$	73 400 \$	209 000 \$	168 200 \$	5 000 \$	12 000 \$	261 000 \$	253 600 \$
Radiations temporaires	84	62	49	60	27	59	160	181
Radiations permanentes	29	0	14	35	38	150	81	185

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner l'importante contribution de M^e Jean-Marc Clément, vice-président, de M^e Janine Kean et de M^e Sylvain Généreux, présidents suppléants, et de l'équipe du secrétariat du comité de discipline, à la bonne marche des activités du comité. Leur précieuse collaboration a permis à ce dernier de s'acquitter efficacement et avec diligence de la tâche que lui a attribuée le législateur.

Je tiens enfin à remercier les membres du comité de discipline pour leur apport inestimable et nécessaire aux travaux du comité. Leur implication, leur dévouement, leur disponibilité et leur professionnalisme ont permis d'attester de la valeur d'un régime disciplinaire fondé sur l'intelligence et l'appréciation des pairs.



M^e FRANÇOIS FOLOT,
Président du comité de discipline

COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e FRANÇOIS FOLOT, président

M^e JEAN-MARC CLÉMENT, vice-président

M^e SYLVAIN GÉNÈREUX, président suppléant

M^e JANINE KEAN, présidente suppléante

MEMBRES 2011

GRÉGOIRE KRIKOR ABRAKIAN

GAÉTAN ALBERT, A.V.C.

ROBERT ARCHAMBAULT, A.V.A.

GISÈLE BALTHAZARD, A.V.A.

MICHÈLE BARBIER, A.V.A.

CHANTAL BEAUDOIN, Pl. Fin.

BENOIT BERGERON, A.V.A., Pl. Fin.

MARC BINETTE, Pl. Fin.

GUY BLACKBURN, A.V.C.

LOUIS-GEORGES BOILY, Pl. Fin.

ERIC BOLDOC

LOUISE BORDELEAU

PHILIPPE BOUCHARD, Pl. Fin.

RENÉ BOUTIN, Pl. Fin.

MARIO BRASSARD

MANON BRETON

SERGE BUJOLD, Pl. Fin.

MARCEL CABANA

ROBERT CHAMBERLAND, A.V.A.

ANDRÉ CHICOINE, A.V.C.

ALAIN CÔTÉ, A.V.C., Pl. Fin.

STÉPHANE CÔTÉ, A.V.C.

MICHEL COTRONI, A.V.A., Pl. Fin.

PIERRE DÉCARIE

JACQUES DENIS, A.V.A., Pl. Fin.

MICHÈLE DEROME

JEAN DESLAURIERS, Pl. Fin.

SHIRTAZ DHANJI, A.V.A., Pl. Fin.

ROGER DIONNE, A.V.C., Pl. Fin.

SILVIE DI PIETRO

JOCELYN DUSSAULT, Pl. Fin.

ARMAND ÉTHIER, A.V.C.

FRANÇOIS FAUCHER, Pl. Fin.

CATHERINE FELBER, A.V.C., Pl. Fin.

YVON FORTIN, A.V.A., Pl. Fin.

GILLES GAGNÉ, A.V.C.

MICHEL GENDRON

LOUIS GIGUÈRE, A.V.C.

MARIE GUÉDO, Pl. Fin.

BENOÎT GUILBAULT

PATRICK HAUSSMANN, A.V.C.

YANNIK HAY, A.V.C.

CLÉMENT HUDON, Pl. Fin.

JERRY JEANSON, A.V.C., Pl. Fin.

BENOÎT JOLICOEUR

NORMAND JOLY, Pl. Fin.

GUY JULIEN, A.V.C.

BGILLES LACROIX, A.V.C., Pl. Fin.

NICOL LAPOINTE

MAX-HARRY LAREDO

GILLES LAVOIE

LOUIS L'ESPÉRANCE, A.V.C.

FRANCINE LESSARD

GÉRARD LESSARD

GAÉTAN MAGNY

PIERRE MASSON, A.V.A., Pl. Fin.

JEAN MÉNARD, A.V.C.

ANDRÉ NOREAU

MICHELINE LANGLOIS

PIERRE PERREAULT, A.V.A., Pl. Fin.

TAN PHAM HUU

MONIQUE PUECH

GINETTE RACINE, A.V.C.

RÉJEAN ROSS, A.V.A., Pl. Fin.

ALINE ROULEAU, Pl. Fin.

LOUIS ROULEAU, A.V.A., Pl. Fin.

SIMON ROY

KADDIS SIDAROS, A.V.A., Pl. Fin.

DENISE TÉTRAULT, A.V.C.

BRUNO THERRIEN, Pl. Fin.

ANTONIO TIBERIO

FELICE TORRE, A.V.A., Pl. Fin.

LISE TRAHAN, A.V.A., Pl. Fin.

CLAUDE TRUDEL, A.V.A.



RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., ASC
Responsable du comité de gouvernance

MANDAT

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE A POUR MANDAT DE RÉPONDRE AUX DEMANDES SPÉCIFIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU, DANS DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET DE LES CONSEILLER POUR TOUTES QUESTIONS TOUCHANT LA GOUVERNANCE DE LA CHAMBRE POUR S'ASSURER DE STRUCTURES REPRÉSENTATIVES, EFFICACES ET ÉTHIQUES.

À titre de responsable du comité de gouvernance 2011-2012, j'ai le plaisir de vous soumettre ce compte rendu de nos rencontres qui ont eu lieu en 2011.

La dernière année a été l'occasion pour les membres du comité de gouvernance de lancer une importante réflexion sur les structures de décision et de participation de la Chambre, cela dans le cadre de la préparation du plan stratégique triennal 2012-2014. L'objectif est de s'assurer que nos structures sont bien adaptées à la réalité d'aujourd'hui et qu'elles permettent de bien accomplir la mission de la Chambre telle que mentionnée plus en détail dans le rapport de la direction. Nous avons d'abord réfléchi à la composition du conseil d'administration et avons convenu de pourvoir celui-ci d'un plus grand nombre d'administrateurs indépendants, tout en maintenant la majorité des sièges réservés à des membres.

En parallèle, des discussions ont été entreprises avec les sections pour moderniser le modèle régional. Ces travaux sont toujours en cours et l'intention est de trouver un modèle qui permette une autonomie des sections tout en assurant la pérennité de leur rôle qui consiste à servir les membres et à favoriser le réseautage. En distinguant mieux la mission

de protection du public de la Chambre du rôle associatif des sections, chacun pourra accroître son développement.

En 2010, le comité de gouvernance avait recommandé au conseil d'administration de préciser le processus de nomination des officiers de la Chambre. Sur cette lancée, nous avons poursuivi en 2011 nos discussions et nous avons proposé au conseil d'administration de conserver la composition actuelle de l'exécutif du conseil d'administration mais de ne plus lier les fonctions des deux vice-présidents à une discipline ou catégorie d'inscription précise.

Les membres de notre comité ont également travaillé sur l'utilisation des réseaux sociaux afin d'en déterminer les avantages et les inconvénients pour la Chambre, les pratiques que nous pourrions en faire pour déterminer, en bout de ligne, une stratégie d'utilisation.

Pour conclure, je remercie tous les membres du comité de gouvernance pour leur apport à nos réflexions visant à faire de la Chambre un organisme d'autoréglementation (OAR) encore plus rigoureux et efficace. Merci également à toutes les personnes, tant de la permanence que des autres instances de la Chambre, qui ont travaillé avec nous.

JOCELYNE VÉZINA,
A.V.C., Pl. Fin., ASC
Responsable du comité de gouvernance

2011-2012

JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC, responsable
LOUISE CHARETTE, M. Sc., ASC
SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., Pl. Fin., MBA
STÉPHANE ROCHON, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A., C.A.A.S.
ALAIN C. ROY, A.V.C.
GAÉTAN SIMARD, représentant des sections
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité
LYNE GAGNÉ, MBA, invitée
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité

2010-2011

MICHEL KIROUAC, responsable
LYNE GAGNÉ, MBA
NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.
CLÉMENT BLAIS
CARINE MONGE, LL.B., LL.L., Pl. Fin.
GAÉTAN SIMARD, représentant des sections
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité
JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC, invitée



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Nicole Gauron, MBA, Pl. Fin.

Responsable du comité de la formation et du développement professionnel

MANDAT

LE COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL FORMULE DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR SES POLITIQUES, SES ORIENTATIONS ET SES PRINCIPALES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DANS L'INTENTION DE MAINTENIR, DE METTRE À JOUR, D'APPROFONDIR ET D'AMÉLIORER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES LIÉES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION ET EN LIEN AVEC LA MISSION DE LA CHAMBRE.

L'année 2011 a été une année fort occupée pour le comité de la formation et du développement professionnel et je suis fière de vous présenter ce rapport d'activités.

En tout début d'année, nous avons commencé nos travaux par la révision de notre mandat comme l'avait demandé le conseil d'administration. Nous avons profité de l'occasion pour proposer une nouvelle appellation du comité, plus en lien avec la réalité; le comité de l'Institut de formation est ainsi devenu le comité de la formation et du développement professionnel.

L'année 2011 a non seulement été marquée par la fin d'une période de référence de formation continue obligatoire, mais également par l'introduction du nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire. Les modifications apportées à ce règlement font suite à divers commentaires reçus des membres de la Chambre et des intervenants de l'industrie, à la réforme du régime de l'inscription en valeurs mobilières ainsi qu'aux décisions du comité de discipline de la Chambre statuant sur l'importance de bien connaître les produits financiers distribués. Après le processus de révision et de consultation auprès des membres et après son adoption par le ministère des

Finances, c'est le 1^{er} décembre dernier que notre nouveau règlement est entré en vigueur. Parmi les principaux changements, nous retenons :

- la possibilité de reporter à la période de référence suivante un maximum de cinq unités de formation continue (UFC) excédentaires accumulées et inscrites au dossier du membre dans les trois derniers mois de la période de référence précédente;
- la reconnaissance d'activités de formation portant entièrement sur des produits financiers, à l'exclusion des activités de formation basées sur la vente ou la promotion de produits;
- l'obligation, à toutes les deux périodes de référence, soit à chaque quatre ans, de cumuler trois UFC afférentes à une activité de formation élaborée par la Chambre et dispensée par elle ou en partenariat avec elle, parmi les UFC à accumuler en matière de conformité aux normes, d'éthique et de pratique professionnelle;
- l'obligation, pour les personnes inscrites dans la catégorie de représentant de courtier en plans de bourses d'études, d'accumuler au moins cinq UFC dans des matières propres aux plans de bourses d'études.

Je voudrais ici en profiter pour remercier sincèrement madame Sophie Babeux, responsable du comité 2010-2011, et les membres de son comité qui ont su diriger l'essentiel des travaux menant à ce nouveau règlement.

Parallèlement, nous avons poursuivi les travaux sur la révision du processus de reconnaissance des activités de formation par l'analyse complète de tous nos processus qui ont trait à la formation continue.

Un questionnaire sondage élaboré en 2010 et terminé au début de 2011 a permis de vérifier la qualité des activités de formation offertes à nos membres. Ce questionnaire porte notamment sur la qualité du contenu des activités de formation, les formateurs, la logistique, le contrôle des présences, etc. Les premiers résultats confirment que, dans l'ensemble, le taux de satisfaction est excellent pour chacun des thèmes couverts par le questionnaire.

Par ailleurs, nous avons revu le processus de contrôle des présences que doivent appliquer les fournisseurs de formation et les sections. Des outils ont été élaborés afin d'aider les responsables des présences à mieux faire part de ces nouvelles règles.

EN TERMINANT, NOUS VOUS PRÉSENTONS CERTAINES STATISTIQUES ILLUSTRANT LA GESTION DE LA FORMATION EN 2011.

Taux de conformité pour la dernière période de référence	96 %
Nombre d'activités de formation reconnues	2 244
Nombre d'UFC reconnues pour ces activités de formation	5 719
Nombre d'activités de formation en section	266
Nombre d'UFC totales saisies dans les dossiers des membres	806 451

Je remercie tous les membres du comité de la formation et du développement professionnel. Votre implication combinée au travail de la permanence ont permis, une fois de plus, d'atteindre nos objectifs.



NICOLE GAURON,
MBA, Pl. Fin.

Responsable du comité de la formation
et du développement professionnel

2011-2012

NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin., responsable
BENOÎT LIZÉE, Adm. A.
SIMON LOUBIER, A.V.C., représentant des sections
MICHEL MAHEU
SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., Pl. Fin., MBA
SÉBASTIEN TRUDEL
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité
LYNE GAGNÉ, MBA, invitée
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité

2010-2011

SOPHIE BABEUX, responsable
NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.
BENOÎT LIZÉE, Adm. A.
SIMON LOUBIER, A.V.C., représentant des sections
SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., Pl. Fin., MBA
SÉBASTIEN TRUDEL
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité
JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC, invitée



RAPPORT DU COMITÉ DE RÈGLEMENTATION

Stéphane Rochon, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A., C.A.A.S.
Responsable du comité de réglementation

MANDAT

LE COMITÉ DE RÉGLEMENTATION A POUR MANDAT DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE SUR DES ASPECTS LIÉS À LA RÉGLEMENTATION DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS ET CELLE DE LA CHAMBRE.

À titre de responsable du comité de réglementation, j'ai le privilège de vous présenter le compte rendu de nos activités et de nos échanges de la dernière année.

Le comité a débuté l'année 2011 en procédant à une réflexion sur la nature et l'étendue de son mandat, réflexion qui l'a mené à se définir plus en détail et, plus particulièrement, à préciser le rôle consultatif qu'il tient auprès du conseil d'administration.

Dans le cadre de la mise à jour du corpus réglementaire de la Chambre, le comité a examiné avec attention plusieurs règlements et politiques soumis à son attention avec un souci constant de formuler des recommandations éclairées au conseil d'administration.

Un des dossiers qui a particulièrement retenu notre attention a sans doute été la révision du Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière. Un des objectifs de cette révision était de revoir la durée des mandats des administrateurs de la Chambre pour la faire passer de deux à trois ans, afin de favoriser une meilleure continuité au sein du conseil d'administration. D'autres modifications visaient à consolider la crédibilité du conseil d'administration de la Chambre en rendant plus stricts les critères d'éligibilité et les règles de participation aux séances du conseil. En marge de la révision du Règlement intérieur, le comité a examiné la nouvelle Politique sur les

comités. Cette politique précise le mandat et la composition des comités permanents de la Chambre et établit leurs règles de fonctionnement.

Le comité a également recommandé la modification du Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière. Ce règlement a été modifié pour faire suite aux demandes du comité des sections de dissocier le rôle de secrétaire de celui de trésorier et de faciliter le processus de mise en candidature des délégués ainsi que des membres des bureaux de section. À cet égard, ces derniers n'auront plus à obtenir la signature de cinq membres de leur section respective, mais, tout simplement, celle de cinq membres de la Chambre.

Enfin, le comité a collaboré à l'élaboration du nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière. Pour connaître les principales modifications apportées à ce règlement, nous vous invitons à consulter le rapport du comité de la formation et du développement professionnel aux pages 22-23.

Permettez-moi de conclure ce rapport d'activités en remerciant tous mes collègues du comité de réglementation, ainsi que nos prédécesseurs qui se sont impliqués en 2010-2011. Une organisation bien encadrée et rigoureuse est une organisation encore plus forte.

STÉPHANE ROCHON,
B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A., C.A.A.S.
Responsable du comité de réglementation

2011-2012

STÉPHANE ROCHON, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A., C.A.A.S.,
responsable

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC

MARTINE MERCIER

JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC

DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

LYNE GAGNÉ, MBA, invitée

STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité

2010-2011

MICHEL KIROUAC, responsable

SOPHIE BABEUX

LYNE GAGNÉ, MBA

STÉPHANE ROCHON, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A., C.A.A.S.

STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité

DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC, invitée



RAPPORT DU COMITÉ DE LA RELÈVE

Shirley Marquis, A.V.C., Pl. Fin., MBA
Responsable du comité de la relève

MANDAT

LE COMITÉ DE LA RELÈVE EST RESPONSABLE DE SUSCITER L'IMPLICATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE, DANS SES COMITÉS, AINSI QUE DANS LES BUREAUX DE DIRECTION DES SECTIONS ET AU COLLÈGE ÉLECTORAL ET DE METTRE EN VALEUR ET BIEN FAIRE COMPRENDRE LE RÔLE D'ADMINISTRATEUR DE LA CHAMBRE AUPRÈS DES MEMBRES.

Les membres du comité de la relève ont tenu trois rencontres au cours de l'année 2011. Lors de ces rencontres, nos travaux ont principalement porté sur :

- le développement d'une campagne de promotion auprès des membres pour susciter leur implication dans les différentes instances de la Chambre;
- la reconnaissance de l'implication des bénévoles en section.

Tel que nous l'avons mentionné dans le rapport annuel 2010, nous avons obtenu l'aval du conseil d'administration pour mettre en place une campagne de promotion auprès des membres. Notre objectif était de promouvoir le rôle des administrateurs, celui des membres des bureaux de direction des sections et celui des délégués pour susciter l'implication des membres dans les activités de la Chambre. Nous avons donc débuté nos travaux en 2011 en identifiant nos besoins et les éléments qui composeraient le contenu d'une campagne et d'un outil de communication.

Le thème de cette campagne était «Soyez la clé de la Chambre forte». Celui-ci a été utilisé à l'élaboration de différents outils de communication tels un encart promotionnel distribué à l'ensemble des membres par le

magazine *Sécurité financière*, un microsite Internet comportant, entre autres, des témoignages de membres qui s'impliquent à la Chambre, une signature électronique, etc. La campagne s'est terminée à la fin du mois d'avril 2012.

De plus, nous avons recommandé au conseil d'administration en début d'année 2011 de nous accorder le mandat d'évaluer la possibilité de souligner l'implication des membres en section. Nous avons donc débuté l'élaboration de critères en vue de reconnaître l'implication remarquable de bénévoles en section. Nos travaux nous ont permis d'en arriver à l'instauration du Prix Bâtitteur et du Prix Coup d'éclat. Le Prix Bâtitteur veut souligner la constance de l'implication et l'engagement d'un bénévole en section, alors que le Prix Coup d'éclat veut reconnaître la contribution d'un bénévole en section par une action ou un geste exceptionnel qui a eu un impact majeur pour la section. La première remise de ces prix aura lieu dans le cadre du Rendez-vous 2012 des dirigeants en section au mois de juin.

Je conclus ce rapport en remerciant toutes les personnes qui ont travaillé à la réalisation de nos projets : les membres du comité et de la permanence ainsi que tous les membres des différentes sections qui ont collaboré avec nous en cours d'année.

SHIRLEY MARQUIS,
A.V.C., Pl. Fin., MBA
Responsable du comité de la relève

2011-2012

SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., Pl. Fin., MBA, responsable
DANIEL HERVÉ ATANGANA MESSANA
SACHA-OLIVIER LAFOND
MICHEL MAHEU
CAROLLE MONFETTE
CHRISTIANE VAN BOLHUIS, B.A.A., représentante des sections
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité
LYNE GAGNÉ, MBA, invitée
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité

2010-2011

DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, responsable
RENÉ AUGER, représentant des sections
SOPHIE BABEUX
SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., Pl. Fin., MBA
CHRISTIANE VAL BOLHUIS, B.A.A.
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité
JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC, invitée



RAPPORT DU COMITÉ DES SECTIONS

Pierre Rocheleau, B.A.
Président du comité des sections

MANDAT

AU CŒUR DES ACTIVITÉS DE CHAQUE BUREAU DE DIRECTION : FAVORISER L'ESSOR DES MEMBRES DE SA SECTION RÉGIONALE PAR DE LA FORMATION CONTINUE.

LES BUREAUX DE DIRECTION DES SECTIONS RÉGIONALES, DANS LE RESPECT DE LA MISSION DE LA CHAMBRE, DIRIGENT LES AFFAIRES DES SECTIONS ET ONT POUR MISSION DE PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES PROFESSIONNELS EN SERVICES FINANCIERS EN LES SOUTENANT EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE.

Au nom des membres du comité des sections, présidents de chacune des 20 sections régionales, j'aimerais vous soumettre ce résumé des quatre rencontres que nous avons tenues au cours de l'année 2011.

Lors de ces rencontres, les présidents des sections ont notamment échangé sur les événements qui ont marqué leur section, leurs préoccupations, leurs réalisations, leurs bons coups, leurs activités de formation et leurs activités de financement. Ils ont pu rencontrer le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction de la Chambre pour s'entretenir des dossiers en cours.

En 2011, nous avons eu le privilège d'accueillir cinq nouveaux présidents, principalement à la suite des élections en section le printemps dernier : M. Christian Emond (Abitibi-Est), Mme Lise Benoit (Haute-Yamaska), Mme Christiane Van Bolhuis (Montréal), M. Stéphane Goyette (Sud-Ouest-du-Québec) et Mme Marie-Claude Desrochers (Québec). Ce fut également l'occasion de remercier ceux qui ont terminé leur mandat de président de section soit M. René Auger, M. Gaëtan Meloche et Mme Julie Roy.

En cours d'année, les sections ont apporté un changement important à la composition de leur bureau de direction en scindant les fonctions de secrétaire et de trésorier. En effet, la révision des politiques et procédures concernant la gestion des documents et la gestion financière en section a entraîné la division de ces deux fonctions.

Nos réunions ont aussi permis de contribuer aux travaux des comités du conseil d'administration auxquels le comité des sections est représenté par M. Gaëtan Simard (comité de gouvernance), M. Simon Loubier (comité de la formation et du développement professionnel), M. Pierre Le Blanc (comité de vérification et des finances) et par Mme Christiane Van Bolhuis (comité de la relève). Merci à vous quatre pour votre contribution aux travaux de ces comités et pour représenter adéquatement vos collègues des sections.

Comme il a été mentionné plus tôt dans ce rapport annuel, une importante réflexion a été lancée visant la modernisation du modèle régional de la Chambre. Le comité des sections fait bien sûr partie intégrante des discussions. Les travaux se poursuivent en 2012 et visent à définir la meilleure structure d'autonomie pour les sections.

En cette année de fin de période de référence de formation continue, toutes les sections ont travaillé d'arrache-pied pour remplir leur fonction d'organisation d'activités de formation en section. Un total de près de 270 activités de formation ont été organisées partout dans la province où plus de 10 300 présences ont été enregistrées. D'ailleurs, les rencontres du comité des sections permettent aussi aux présidents d'échanger sur les contenus de leurs activités de formation et les différents conférenciers.



Présidents des sections,
Camp de formation 2011 - Sherbrooke

Les sections ont continué de donner leur appui à la recherche sur la fibrose kystique avec une grande nouveauté en 2011 : la marche des Présidents. À elle seule, cette marche, qui a eu lieu à Sherbrooke le 8 juin 2011 dans le cadre du camp de formation, a permis d'amasser près de 15 000\$. Cette somme a porté à plus de 38 000\$ la contribution des sections à Fibrose kystique Québec. À titre de président du comité des sections, je remercie tous les membres de la Chambre qui ont permis la réalisation d'activités de financement et principalement Mme Diane Préfontaine (Estrie) et M. Yves Guillot (Outaouais), respectivement présidents d'honneur des campagnes 2010-2011 et 2011-2012 pour leur grand travail.

Je m'en voudrais de conclure ce rapport d'activités sans remercier tous les présidents de section, les membres des bureaux de direction de chacune des sections et leurs délégués. La Chambre forte repose sur votre implication !

PIERRE ROCHELEAU,
B.A.
Président du comité des sections

PIERRE ROCHELEAU, B.A., président du comité, section Grande-Mauricie
LISE BENOIT, A.V.A., Pl. Fin., section Haute-Yamaska
DIANE BERTRAND, Pl. Fin., section Laurentides
SYLVAIN CROFT, A.V.C., section Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les-Îles
MARIE-CLAUDE DESROCHERS, Pl. Fin., section Québec
CHRISTIAN EMOND, section Abitibi-Est
RICHARD FORTIN, section Laval
STÉPHANE GOYETTE, section Sud-Ouest-du-Québec
YVES GUILLOT, B.A., A.V.C., section Outaouais
SYLVIE LAROUCHE, A.V.C., Pl. Fin., section Lanaudière
PIERRE LE BLANC, section Drummond-Arthabaska
SIMON LOUBIER, A.V.C., section Beauce-Amiante
MARTINE MERCIER, section Saguenay-Lac-Saint-Jean
JOSÉE MICHAUD, section Manicouagan
GILLES PELLERIN, Pl. Fin., section Rivière-du-Loup
DIANE PRÉFONTAINE, A.V.C., Pl. Fin., section Estrie
GAÉTAN SIMARD, section Duplessis
GAÉTAN TREMBLAY, section Rouyn-Noranda
LOUIS-ROGER VALIQUETTE, section Richelieu-Longueuil
CHRISTIANE VAN BOLHUIS, section Montréal
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI,
 président du conseil d'administration de la Chambre



RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FINANCES

Louise Charette, M.Sc., ASC
Responsable du comité de vérification et finances

MANDAT

LE COMITÉ VEILLE SUR LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DE LA CHAMBRE DANS LE CONTEXTE DE LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES. LE COMITÉ S'ASSURE QUE L'ORGANISATION A MIS EN ŒUVRE UN PROCÉDÉ DE VÉRIFICATION SUFFISANT ET EFFICACE POUR SURVEILLER, REPÉRER ET GÉRER LES RISQUES AUXQUELS L'ORGANISATION FAIT FACE EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, DE CONTRÔLE INTERNE ET DE NON-CONFORMITÉ AUX LOIS FISCALES ET AUX EXIGENCES DE GESTION FINANCIÈRE APPLICABLES À LA CHAMBRE.

Après une année déficitaire en 2010, la Chambre de la sécurité financière a terminé son exercice financier 2011 avec un léger surplus de 151 280 \$.

Tel que nous le mentionnions dans notre rapport annuel précédent, 2010 a été l'année où la courbe des revenus a croisé celle des dépenses, exigeant des décisions structurelles pour équilibrer nos finances. Une révision importante de notre structure de financement était nécessaire dans le but de préserver une gestion saine et efficace en lien avec notre mission de protection du public.

À la lecture des états financiers complets que vous trouverez aux pages suivantes, vous constaterez que, comparativement à 2010, les revenus ont augmenté de 9,6 % pour s'établir à 10 132 219 \$, alors que les dépenses ont moins augmenté, soit de 6,9 % pour atteindre 9 980 939 \$.

Plus particulièrement, notons que la croissance enregistrée des revenus est principalement attribuable, comme prévu, à deux éléments :

- l'augmentation des revenus de cotisation;
- l'augmentation des revenus de formation à distance en raison de la fin de la période de référence.

Cette hausse des revenus a toutefois été atténuée par des revenus moins importants que prévus du côté des amendes imposées à la suite de sanctions disciplinaires.

En ce qui concerne les charges, celles-ci ont également augmenté, mais dans une moindre mesure que les revenus. Cette variation à la hausse par rapport à 2010 s'explique par :

- des dépenses liées à l'implantation de la nouvelle application informatique;
- les frais de publicité et de promotion;
- les frais de services professionnels externes;
- les dépenses en formation liées à la fin de la période de référence.

Par ailleurs, notre comité a étudié en profondeur les différents scénarios d'augmentation de la cotisation avant de faire une proposition au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle des membres en juin 2011. Par la suite, nous avons analysé et recommandé le budget 2012 au conseil d'administration tout en procédant à la modification de certaines politiques et procédures financières de la Chambre.

Je remercie, en terminant, chacun des membres du comité de vérification et finances de même que

le personnel de la Chambre qui collaborent avec nous de façon si efficace et rigoureuse afin de maintenir le cap sur l'atteinte de nos objectifs.

LOUISE CHARETTE,
M.Sc., ASC
Responsable du comité de vérification
et finances

2011-2012

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC, responsable
NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.
DENIS MARCIL
PIERRE LE BLANC, représentant des sections
STÉPHANE ROCHON, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A., C.A.A.S.
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité
LYNE GAGNÉ, MBA, invitée
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité

2010-2011

LYNE GAGNÉ, MBA, responsable
LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC
DENIS MARCIL
GAËTAN MELOCHE, A.V.C., représentant des sections
STÉPHANE ROCHON, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm.A., C.A.A.S.
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C., invité
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité
JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC, invitée

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre de la sécurité financière, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011, les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

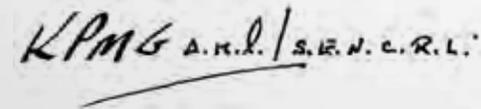
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre de la sécurité financière au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 9 mars 2012
Montréal, Canada

*CA auditeur permis no 12798

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 31 DÉCEMBRE 2011, AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2010

	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	TOTAL 2011	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	TOTAL 2010
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 535 797	224 374	1 760 171	3 605 136	263 925	3 869 061
Placements temporaires	1 013 652	–	1 013 652	752 054	–	752 054
Cotisations à recevoir des représentants	54 464	–	54 464	40 349	–	40 349
Autres débiteurs	430 945	12 804	443 749	399 250	6 347	405 597
Frais imputables au prochain exercice	150 941	1 721	152 662	94 030	–	94 030
	3 185 799	238 899	3 424 698	4 890 819	270 272	5 161 091
Immobilisations corporelles (notes 3 et 4)	1 036 309	–	1 036 309	1 027 675	–	1 027 675
	4 222 108	238 899	4 461 007	5 918 494	270 272	6 188 766
PASSIF ET ACTIFS NETS						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs et charges à payer	805 143	24 300	829 443	1 013 301	9 161	1 022 462
Revenus reportés	3 320	–	3 320	1 632 451	–	1 632 451
Soldes interfonds	10 787	(10 787)	–	10 787	(10 787)	–
	819 250	13 513	832 763	2 656 539	(1 626)	2 654 913
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 4)	441 584	–	441 584	498 473	–	498 473
ACTIFS NETS						
Investis en immobilisations corporelles	1 036 309	–	1 036 309	1 027 675	–	1 027 675
Non affectés	1 878 413	225 386	2 103 799	1 680 170	271 898	1 952 068
Grevés d'une affectation d'origine interne (note 5)	46 552	–	46 552	55 637	–	55 637
	2 961 274	225 386	3 186 660	2 763 482	271 898	3 035 380
Engagements (note 6)	4 222 108	238 899	4 461 007	5 918 494	270 272	6 188 766

Au nom du conseil,



DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI,
Président du conseil d'administration



LOUISE CHARETTE,
M.Sc., ASC
Responsable du comité de vérification et finances

ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011, AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2010

	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2011 TOTAL	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2010 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS						
Cotisations	7 566 311	–	7 566 311	7 360 897	–	7 360 897
Formation	1 669 915	304 103	1 974 018	862 903	387 154	1 250 057
Greffe	391 041	–	391 041	402 795	–	402 795
Intérêts	70 475	208	70 683	70 513	434	70 947
Vérification préventive	237	–	237	125	–	125
Activités de réseautage	–	26 666	26 666	–	30 192	30 192
Autres	–	12 900	12 900	–	23 550	23 550
Publicité	90 363	–	90 363	103 503	–	103 503
	9 788 342	343 877	10 132 219	8 800 736	441 330	9 242 066
CHARGES						
Salaires et charges sociales	4 300 969	–	4 300 969	3 963 733	–	3 963 733
Procureur du syndic	907 224	–	907 224	885 295	–	885 295
Comité de discipline	1 018 155	–	1 018 155	1 002 797	–	1 002 797
Services professionnels externes	480 416	37 262	517 678	456 806	41 786	498 592
Formation	128 493	299 746	428 239	64 916	327 841	392 757
Redevances pour sections	113 990	(113 990)	–	115 234	(115 234)	–
Soutien à la formation	25 000	(15 130)	9 870	7 837	(5 674)	2 163
Autres charges liées aux sections	170 766	–	170 766	164 263	–	164 263
Loyer et électricité (note 4)	331 906	–	331 906	332 748	–	332 748
Frais de gestion	182 270	–	182 270	178 871	–	178 871
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	142 921	–	142 921	174 774	594	175 368
Frais de déplacement	67 849	14 922	82 771	57 930	17 558	75 488
Publications	190 801	–	190 801	188 797	–	188 797
Allocations	78 343	–	78 343	77 832	–	77 832
Jetons des administrateurs et autres membres	122 548	–	122 548	111 172	–	111 172
Télécommunications et informatique	353 147	5 050	358 197	151 898	5 275	157 173
Fournitures de bureau et de papeterie	99 022	1 975	100 997	89 940	3 256	93 196
Créances irrécouvrables	(63 244)	–	(63 244)	84 064	–	84 064
Poste et messagerie	51 788	2 068	53 856	67 711	2 016	69 727
Assurance	139 491	–	139 491	144 010	–	144 010
Publicité et promotion	445 794	68 200	513 994	308 355	68 580	376 935
Communications	97 968	–	97 968	93 504	–	93 504
Frais de réunion	–	33 623	33 623	–	37 461	37 461
Location d'équipement de bureau	43 004	–	43 004	39 542	–	39 542
Frais de formation du personnel	36 899	–	36 899	56 834	–	56 834
Taxes et permis	55 564	–	55 564	53 374	–	53 374
Frais bancaires et financiers	66 021	8 456	74 477	30 739	2 655	33 394
Entretien et réparations	3 445	–	3 445	3 673	–	3 673
Activités de réseautage	–	32 643	32 643	–	27 038	27 038
Dons, nets des sommes perçues de 18 615 \$ (17 322 \$ en 2010)	–	15 564	15 564	–	18 360	18 360
	9 590 550	390 389	9 980 939	8 906 649	431 512	9 338 161
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	197 792	(46 512)	151 280	(105 913)	9 818	(96 095)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES ACTIFS NET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011, AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2010

	CHAMBRE			SECTIONS DE LA CHAMBRE			TOTAL 2011	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	TOTAL 2010
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	AFFECTATION INTERNE	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice	1 027 675	1 680 170	55 637	-	271 898	3 035 380	2 869 395	262 080	3 131 475	
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus) (note 4)	(186 817) ⁱ⁾	393 694	(9 085)	-	(46 512)	151 280	(105 913)	9 818	(96 095)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	195 451	(195 451)	-	-	-	-	-	-	-	
	1 036 309	1 878 413	46 552	-	225 386	3 186 660	2 763 482	271 898	3 035 380	

i) Représente l'amortissement des immobilisations corporelles.
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011, AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2010

	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	\$	\$
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	151 280	(96 095)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	186 817	216 632
Amortissement de l'avantage incitatif lié aux améliorations locatives (note 4)	(43 896)	(41 264)
Amortissement de l'avantage incitatif lié au loyer (note 4)	(12 993)	14 632
	281 208	93 905
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Placements temporaires	(261 598)	1 278 563
Cotisations à recevoir des représentants	(14 115)	948 747
Autres débiteurs	(38 152)	55 600
Frais imputables au prochain exercice	(58 632)	12 345
Créditeurs et charges à payer	(88 302)	(361 007)
Revenus reportés	(1 629 131)	(835 336)
	(2 089 930)	1 098 912
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(300 168)	(339 166)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 108 890)	853 651
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 869 061	3 015 410
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 760 171	3 869 061
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT CONSTITUÉS DE :		
Encaisse	461 121	563 852
Placements – certificats de placement garanti et marché monétaire	1 299 050	3 305 209
Information supplémentaire relative aux flux de trésorerie		
Acquisitions d'immobilisations corporelles impayées à la fin de l'exercice		104 717

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

La Chambre de la sécurité financière, qui inclut la Chambre et ses sections (la « Chambre »), est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, auquel s'appliquent les dispositions du titre III de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q. c. A-33.2.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies sont résumées ci-dessous :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires et les placements susceptibles de réalisation relativement rapide, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et ils sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont établies au prix coûtant. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative des

immobilisations corporelles, selon les méthodes, les périodes et les taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Période / taux
Matériel informatique	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

c) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont comptabilisés comme avantages incitatifs reportés et portés en diminution de la charge de loyer et de l'amortissement des améliorations locatives.

d) Constatation des revenus

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur une base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

e) Instruments financiers

Conformément aux normes, les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont, par la suite, comptabilisés selon leur classement, tels qu'ils sont décrits ci-après. Ces instruments financiers doivent être classés dans des catégories définies. Ce classement détermine la façon dont chaque instrument est évalué ainsi que le mode de présentation des gains et des pertes s'y rapportant.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

i) Les cotisations à recevoir des représentants et autres débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances » et enregistrés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ii) Les créiteurs et charges à payer sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont enregistrés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur comptable de chaque élément de ces catégories correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

iii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des placements temporaires a été déterminée en se fondant sur les cours du marché.

Tout gain, de même que toute perte, est présenté directement dans l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à la décomptabilisation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement, comptabilisé dans l'état des actifs nets, doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice.

La Chambre a choisi d'appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*, au lieu des chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir*, et 3863, *Instruments financiers - présentation*, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »)

f) **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur les postes de revenus et de charges ainsi que sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**2. CONVENTIONS COMPTABLES
À ADOPTER DANS LE FUTUR**

CADRE CONCEPTUEL COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Chambre a choisi d'adopter la Partie III du Manuel de l'ICCA qui officialise les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») en tant que principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Ces nouvelles normes comptables s'appliqueront pour les états financiers relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'application anticipée de ces nouvelles normes est permise. La Chambre a cependant choisi de ne pas s'en prévaloir. Lorsque la Chambre adoptera ces normes, elle devra procéder à une refonte de ses états financiers de 2011 de manière comparative, conformément aux nouvelles normes. La Chambre évaluera au cours de l'exercice 2012 l'incidence de la mise en œuvre de ces nouvelles normes.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2011	2010
	PRIX COÛTANT	AMORTISSEMENT	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
CHAMBRE	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	2 434 869	2 323 546	111 323	96 845
Mobilier et équipement	490 971	397 183	93 788	110 822
Améliorations locatives	832 455	389 565	442 890	516 790
Projet informatique en cours	388 308	–	388 308	303 218
SECTIONS				
Matériel informatique	1 782	1 782	–	–
	4 148 385	3 112 076	1 036 309	1 027 675

4. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

En 2006, des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuit, le remboursement des coûts liés aux améliorations locatives, ainsi qu'une allocation de déménagement.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail venant à terme en 2017. Au cours de l'exercice, 12 993 \$ ((14 632 \$) en 2010) ont été amortis à l'encontre de la charge de loyer et 43 896 \$ (41 264 \$ en 2010), à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

5. ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2007, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 70 000 \$ afin de pourvoir à de futures activités liées au développement de la relève. Ce montant a été affecté par virement de l'actif net non affecté. La Chambre ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, un montant de 9 085 \$ (14 363 \$ en 2010) a été engagé pour des activités liées au développement de la relève et le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de cette affectation.

6. ENGAGEMENTS

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 2 009 885 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux, ainsi que 84 807 \$ pour des équipements de bureau.

Les loyers minimaux s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

	\$
2012	420 397
2013	422 938
2014	416 049
2015	401 614
2016	400 333
2017 et suivantes	33 361

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

La Chambre est exposée au risque de crédit lié à ses débiteurs. La Chambre gère ce risque en procédant à une évaluation continue de tous ses clients et représentants, et comptabilise une provision pour créances douteuses au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des placements temporaires se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

8. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

L'objectif de la Chambre, lors de la gestion de son capital, est de maintenir une continuité des opérations afin de fournir à ses membres un niveau approprié de services et de prestations.

Il n'y a pas de restrictions sur l'utilisation de l'actif net de la Chambre.

La Chambre gère l'actif net en fonction des risques, de la structure de l'actif net et selon l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous-jacents.

9. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certaines informations comparatives de 2010 ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Conformément aux exigences de la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Chambre a diffusé sur son site Internet les documents exigés par ce règlement.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

La Chambre a reçu et traité neuf demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels au cours de l'année 2011. Le tableau suivant présente de façon détaillée le traitement des demandes reçues;

DEMANDES ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	2
--------------------------------------	----------

DEMANDES PARTIELLEMENT ACCEPTÉES	5
--	----------

DEMANDES REFUSÉES	1
----------------------	----------

DOCUMENTS NON DÉTENUS PAR LA CHAMBRE	1
--	----------

Le délai de réponse moyen à ces demandes est de 12 jours. Les principaux motifs de refus total ou partiel concernent le caractère confidentiel des renseignements personnels contenus dans un document ou des documents contenus dans un dossier d'enquête (art. 28, 56, 86 et 87). Aucune décision de la Chambre n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée.

LES ACTIVITÉS CONCERNANT L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

La Chambre accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels détenus dans le cadre de ses activités. À cet égard, la Chambre a dispensé deux formations ayant pour objectif de sensibiliser son personnel à l'utilisation et au traitement sécuritaire de ces informations.

Le comité de l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels s'est réuni une fois au cours de l'année.

TITRES A.V.A., A.V.C. ET C.A.A.S. DÉCERNÉS EN 2011

Par son Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé, la Chambre de la sécurité financière décerne exclusivement les titres professionnels A.V.C. et A.V.A. qui constituent les degrés les plus élevés de la profession de conseiller en sécurité financière.

La désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.) est également une propriété exclusive de la Chambre et est comparable au titre nord-américain de *Certified Employee Benefit Specialist (C.E.B.S.)*.

Ces titres et cette désignation sont des gages d'expertise et de notoriété et ne peuvent être obtenus que par la réussite d'un programme universitaire de haut calibre. Le programme menant aux titres A.V.C. et A.V.A. met un accent particulier sur la planification successorale et fiscale, la retraite des particuliers ainsi que sur les produits d'assurance et financiers destinés aux entreprises. Il permet également d'acquérir des connaissances avancées en assurance invalidité, en assurance collective et en fonds d'investissement.

La formation menant à la désignation C.A.A.S. s'adresse aux membres œuvrant en assurance et rentes collectives ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines.

L'obtention d'un titre ou d'une désignation professionnelle permet aux représentants qui le souhaitent d'acquérir une expertise plus poussée et la notoriété voulue pour obtenir la confiance du public.

VOICI LA LISTE DES TITRES ET DES DÉSIGNATIONS DÉCERNÉS EN 2011 :

ASSUREURS-VIE AGRÉÉS :

LUCIE BOUCHARD, A.V.A.
CHRISTIAN CARYDIA, A.V.A.
FRANCK THÉNOT, A.V.A.
MICHEL GUSEW, A.V.A.
MARTIN MCCARTHY, A.V.A.
IAN PICARD, A.V.A.

ASSUREURS-VIE CERTIFIÉS :

HEVANNE ABLEY, A.V.C.
CYNTHIA CHASSÉ, A.V.C.
JEAN-FRANÇOIS CORMIER, A.V.C.
BENOIT CRISPIN, A.V.C.
LOUIS-PHILIPPE LACHAPPELLE-LAJOIE, A.V.C.
GUY LAFLAMME, A.V.C.
ÉRIC LOCAS, A.V.C.
HUU NHUT ANH NGO, A.V.C.
DONALD POULIN, A.V.C.

CONSEILLERS AGRÉÉS EN AVANTAGES SOCIAUX :

LORRAINE BEAUMIER, C.A.A.S.
LUC BORGIA, C.A.A.S.
MARILYN BOUCHER, C.A.A.S.
BRUNO BOURQUE, C.A.A.S.
LAURENT-PHILIPPE BROUSSEAU, C.A.A.S.
MATHIEU CHABOT, C.A.A.S.
NATHALIE CHARLAND, C.A.A.S.
JACQUES CÔTÉ, C.A.A.S.
JEAN-FRANÇOIS CÔTÉ, C.A.A.S.
NANCY DION, C.A.A.S.
GENEVIÈVE DULAC, C.A.A.S.
CLAUDINE DUVAL, C.A.A.S.
LOUIS-CHARLES GODIN, C.A.A.S.
JEAN-PHILIPPE LABBÉ, C.A.A.S.
MICHELLE LANDRY, C.A.A.S.
KARINE LIZOTTE, C.A.A.S.

DONALD POULIN, C.A.A.S.
BENOIT SÉNÉCAL, C.A.A.S.
LUCIE SOULARD, C.A.A.S.
ISABEL ST-DENIS, C.A.A.S.
MARIE-JOSÉE TANGUAY, C.A.A.S.
JOSÉE TESSIER, C.A.A.S.



COLLÈGE ÉLECTORAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le collège électoral de la Chambre de la sécurité financière se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune des 20 sections et de leurs délégués et déléguées.

ABITIBI-EST

CHRISTIAN EMOND, président
JULIE ROY, A.V.A., Pl. Fin., v.-p. communications
ANDRÉ GILBERT, v.-p. formation
HÉLÈNE TANGUAY, A.V.C., secrétaire et trésorière
DENISE DUMONT
ALAIN LOUISELLE
Délégué(e)s :
SYLVAIN BELLEROSE, A.V.C.
LUC BOSSÉ
PATRICK GRENIER
PIER-MARC LARIVIÈRE
CYNTHIA PETIT

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES

SYLVAIN CROFT, A.V.C., président
SANDRA GIASSON, v.-p. communications
MARIO PETITPAS, v.-p. formation
RÉJEAN BERNATCHEZ, A.V.C., adjoint au v.-p. formation
CHRISTIAN CHARETTE, Pl. Fin., trésorier
CHRISTIANE DESCHÊNES, secrétaire
ANNIE LACHAINE, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
NATHALIE CHOUINARD, Pl. Fin.
MARTIN DIDIER
Délégué(e)s :
ANDRÉE LÉVESQUE
CLAUDE POIRIER, A.V.A.
VALÉRIE SOLANGE

BEAUCE-AMIANTE

SIMON LOUBIER, A.V.C., président
ÉRIC MARCOUX, v.-p. communications
MARCEL BRETON, A.V.C., Pl. Fin., v.-p. formation
MICHELINE BEAULNE, secrétaire et trésorière
ALAIN BERNARD, A.V.C., adjoint à la secrétaire et trésorière
CATHY BERGERON, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
CHANTAL ROY, resp. Fibrose kystique
PASCALE LEBLOND
GÉRARD LESSARD
Délégué(e)s :
STÉPHANE BOILARD
LINE FERLAND, A.V.A., Pl. Fin.
GISÈLE MARTINEAU-LESSARD, A.V.A., Pl. Fin.
GUYLAINE NADEAU, A.V.C., Pl. Fin.
YVAN TRÉPANIER

DRUMMOND-ARTHABASKA

PIERRE LE BLANC, président
RENÉ AUGER, v.-p. communications
HÉLÈNE THIFFAULT, v.-p. formation
CHANTAL BRIÈRE, trésorière
YVON NEVEU, Pl. Fin., secrétaire
PIERRETTE CYR, resp. Fibrose kystique
GUILLAUME TARDIF, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
PAOLO BRISEBOIS, Pl. Fin.
SERGE ROUSSEAU, A.V.C., Pl. Fin.
JEANNE SENNEVILLE
Délégué(e)s :
PATRICK DESMARAIS
MARCEL MICHAEL FORBES-BERGERON
YVON LABERGE
ROCKY MORIN
CAMIL NOËL, A.V.C.

DUPLESSIS

GAÉTAN SIMARD, président
JACQUES CÔTÉ, Pl. Fin., v.-p. formation
OLIVIER LACOSTE, Pl. Fin., adjoint au v.-p. formation
MÉLANIE LEJEUNE, secrétaire et trésorière
MAGALI CUSIN, A.V.C., adjointe à la secrétaire et trésorière
LYNDA PLANTE, adjointe au v.-p. communications
ANDRÉ ROWSELL, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Délégué(e)s :
ALAIN ARSENAULT, Pl. Fin.
ARCADE BOUDREAU, A.V.C.
MICHAEL FARLEY
MICHEL GIGNAC
RICHARD MAGGIONI

ESTRIE

DIANE PRÉFONTAINE, A.V.C., Pl. Fin., présidente
ERICK RAMOS, Pl. Fin., v.-p. communications
DAVE QUIRION, v.-p. formation
NIKOLL BOULANGER, adjointe au v.-p. formation
HÉLÈNE LEMIEUX, adjointe au v.-p. formation
MATHIEU LEFEBVRE, secrétaire et trésorier
RENÉE DUFOUR, adjointe au secrétaire et trésorier
JEAN-PAUL ALLARD, A.V.A., Pl. Fin., resp. Fibrose kystique
JULIEN NADEAU, Pl. Fin., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
ALAIN CLAUDE ROY, A.V.C.
Délégué(e)s :
MARIE-FRANCE BACHAND, A.V.C.
SYLVAIN BEAUSÉJOUR, A.V.C.
ÉRIC BOLDUC
ANDRÉ CHICOINE, A.V.C.
STÉPHANE CORBEIL
ALAIN CÔTÉ, A.V.C., Pl. Fin.
LINDA DEACON
FRANCIS GAGNON, A.V.C., Pl. Fin.
DAVID LAPP, A.V.C.
MARCEL TOULOUSE, A.V.C.

GRANDE-MAURICIE

PIERRE ROCHELEAU, B.A., président
HÉLÈNE CHABOT, v.-p. communications
GILLES CLOUTIER, Pl. Fin., v.-p. formation
FRANCE GUILLEMETTE, adjointe au v.-p. formation
RAYMOND YELLE, adjoint au v.-p. formation
PIERRE NOURY, A.V.C., secrétaire et trésorier
MARTIN DAVIDSON, adjoint au secrétaire et trésorier
SYLVAIN BOISCLAIR, A.V.C., resp. Fibrose kystique
DOMINIC DIONNE, resp. Fibrose kystique
DENIS DIONNE, A.V.C.
ANDRÉ LAVERGNE, Pl. Fin.

Délégué(e)s :

FRÉDÉRIC BERNARDIN, A.V.C.
CÉLINE BRUNELLE
CHANTAL BRUNELLE
CLAUDE CHANDONNET
FRÉDÉRIC DÉSILETS
JEAN-MICHEL DUBORD, Pl. Fin.
GAÉTAN HUARD, A.V.A., Pl. Fin.
YVES JOUBERT, A.V.C.
SERGE LAFRENIÈRE, Pl. Fin.

HAUTE-YAMASKA

LISE BENOÎT, A.V.A., Pl. Fin., présidente
LUC BRUNELLE, Pl. Fin., v.-p. communications
VALÉRIE PELLETIER, v.-p. formation
PAULINE HÉBERT, A.V.C., secrétaire et trésorière
MAXIME DE ANGELIS, Pl. Fin., adjoint à la secrétaire et trésorière
MAXIME LAMOUREUX, Pl. Fin., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
MARCEL CABANA

Délégué(e)s :

PIERRE DAVIAU, A.V.C.
FRANCE ISABELLE
MIGUEL MONETTE
NICOLAS YVON, Pl. Fin.

LANAUDIÈRE

SYLVIE LAROUCHE, A.V.C., Pl. Fin., présidente
JEAN-FRANÇOIS GAGNON, v.-p. communications
RICHARD DESFOSSÉS, v.-p. formation
LOUIS-GEORGES PELLETIER, adjoint au v.-p. formation
MURIELLE LATENDRESSE, trésorière
SUZANNE THIBAUT, resp. Fibrose kystique
ROCH TREMBLAY, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

Délégué(e)s :

MARTIN CÔTÉ
PATRICE LATOUR
BRIGITTE LÉPINE
FRANÇOIS MOÏSE
JOSÉE PARENT
MICHEL POULOS
ROGER TOBON
LYSANNE TURCOTTE

LAURENTIDES

DIANE BERTRAND, Pl. Fin., présidente et secrétaire
MICHEL DUBÉ, Pl. Fin., v.-p. communications
ÉRIC LOCAS, v.-p. formation
CHRISTIAN BERGERON, A.V.C., Pl. Fin., adjoint au v.-p. communications
LOUIS-PHILIPPE LACHAPPELLE-LAJOIE, Pl. Fin., adjoint au v.-p. formation
DOMINIC DEMERS, Pl. Fin., trésorier
GINETTE BOIVIN, A.V.C., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
PIERRE LOCAS, A.V.C., resp. Fibrose kystique
WINSTON CHIN
PATRICE LORTIE
NICOLE ROY, A.V.C.
JACQUES THIBAUT

Délégué(e)s :

ROBERT ARCHAMBAULT, A.V.A.
MIREILLE BOLDDUC, Pl. Fin.
NORMAND LAJOIE
MARC LOISELLE
LISA PENNAMPEDE, A.V.C.
MARIE-JOSÉE PICHÉ
MANON PICOTTE, A.V.C.
MARIO RICHARD, A.V.A., Pl. Fin.
STEVE ST-ANDRÉ, A.V.C., Pl. Fin.
FRANCE STEWART, A.V.C., Pl. Fin.



LAVAL

RICHARD FORTIN, président
MARIO GRÉGOIRE, v.-p. communications
LOUIS L'ESPÉRANCE, A.V.C., v.-p. formation
GUY AUBIN, A.V.C., secrétaire et trésorier
ALAIN PIERRE-CHARLES, Pl. Fin.,
adjoint au secrétaire et trésorier
HEKMAT HAIK, A.V.C., Pl. Fin., resp. Fibrose kystique
EMIL BLOTOR
JIMMY MIRON
MARTIN POIRIER

Délégué(e)s :

CHRISTINE CHAYER
ABDELGHANI CHERGUI
ALAN LAURENT DAVID
ABDERRAOUF GHALI
LILION RUSE

MANICOUAGAN

JOSÉE MICHAUD, présidente
PHILIPPE LÉVESQUE, v.-p. communications
DANIELLE BOUDREAU, Pl. Fin., v.-p. formation
GILBERT TREMBLAY, secrétaire et trésorier
PASCAL LÉVESQUE, Pl. Fin., resp. Fibrose kystique
JACQUES BARRIAULT, A.V.C.
GILLES BEAULIEU, A.V.C.
RICHARD LAMY

Délégué(e)s :

MARTIN BEAULIEU
NADINE CORMIER
NATHALIE HÉBERT
ENRICO RACINE

MONTRÉAL

CHRISTIANE VAN BOLHUIS, B.A.A., présidente
ANGELO DE ANGELIS, v.-p. communications
PAULINE HADDAD, A.V.A., Pl. Fin., v.-p. formation
CARINE MONGE, Pl. Fin., secrétaire et trésorière
YANNICK PAQUIN, Pl. Fin., adjoint au v.-p.
communications
GARY SIRIGNANO, adjoint au v.-p. formation
MURAD Y HANNOUSH

Délégué(e)s :

RONNY ENRIQUE AGUILERA ROMERO
SIMON CALLES
JOCELYNE CECLIER, A.V.C.
CLAUDE CHAURET, Pl. Fin.
ANTONIO DI MAMBRO
NICHOLAS DIRANI, A.V.C.
PIERRE FORTIN
JEAN-LOUIS FOZIN-KENNGNI
THOMAS GOLBERG
PAULO CESAR GOMEZ
TIMOTHY ILLICH CANALLE
DANNY JULIEN
NORMA MACKAROUS
LARCEN NOËL
TARAS PAWLOWSKY
JOSE MANUEL PEREZ GONZALEZ
YVON PILON
EDGARDO POCE
LOUIS SEREGELY
DANNY SIRIGNANO
STEPHEN SMITH, Pl. Fin.
FRANK TULLIO
PASCAL TURNER, A.V.C.
FRANCESCO VARUZZA
BARRY VININSKY
JOHN WALLACE

OUTAOUAIS

YVES GUILLOT, A.V.C., président
JOANNE FARLEY, v.-p. communications
ROBERT BEAULNE, v.-p. formation
CLAUDE GAUDREAU, Pl. Fin., secrétaire et trésorier
JEAN-CHARLES PICARD, A.V.A.
LUC SAVAGE, Pl. Fin.

Délégué(e)s :

MARLÈNE CHAINE
CLAUDE GAUTHIER, Pl. Fin.
JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER
ROBERT GINGRAS
DEMBA MACALOU
DANIEL MADORE
FRANÇOIS ROGER
LUC SICARD
JEAN-FRANÇOIS SIMARD

QUÉBEC

MARIE-CLAUDE DESROCHERS, Pl. Fin.,
présidente, secrétaire et trésorière
RENÉ BOUTIN, Pl. Fin., v.-p. communications
LYNE FRANCOEUR, v.-p. formation
SOULEYMANE BAH, adjoint au v.-p. communications
KIM LOISELLE, adjointe au v.-p. communications
DOMINIQUE ROCHETTE, resp. Prix Victor-Dumais
et G.-J.-Laforte
LUCIE ROCHETTE, Pl. Fin., resp. Fibrose kystique
YANNICK FORGUES, Pl. Fin.

Délégué(e)s :

RENÉ BELZILE, A.V.A.
MARIE-CLAUDE BOUCHARD, A.V.A.
LOUIS-GEORGES CHABOT
STÉPHANE CÔTÉ
JACQUES LABRECQUE, A.V.C.
NANCY MERCIER
MICHELLE PERREAULT, A.V.A., Pl. Fin.
DANIEL PLANTE
PHILIPPE PLANTE
PIERRE-MICHEL SIMARD

RICHELIEU-LONGUEUIL

LOUIS-ROGER VALIQUETTE, président
SERGE MOREL, v.-p. communications
FRANCIS POIRIER, v.-p. formation
RAYMONDE LANCTOT, A.V.A., secrétaire et trésorière
MARTIN POTHIER, A.V.C., adjoint au v.-p. formation
CLAIRE-ANDRÉE LAVOIE, adjointe à la secrétaire et trésorière
MICHEL DUMAIS, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
MONIQUE SÉNÉCAL, A.V.C., resp. Fibrose kystique
CHANTAL BOISSEAU
JOSÉE PAYEUR
HABIB RANNI, A.V.C.

Délégué(e)s :

JOCELYN AHIER, Pl. Fin.
JEAN-YVES BÉLANGER, A.V.A.
LISA CAPUTO
MATHIEU CHALIFOUX
LUC DAIGNEAULT
ERIC EL AYOUDI
YVON FORTIN, A.V.A., Pl. Fin.
DENIS GAUTHIER, A.V.A.
CHANTAL HOULE
BRUNO LEDUC
MARYLÈNE LEWIS
MARTINE POTVIN
LOUIS POUPART
SIMON PRÉFONTAINE

RIVIÈRE-DU-LOUP

GILLES PELLERIN, Pl. Fin., président
DENIS COURBRON, v.-p. communications
HENRI BELLEY, v.-p. formation
LISSETTE BERNIER, Pl. Fin., secrétaire et trésorière
LOUISE TREMBLAY, Pl. Fin., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
GHISLAIN MORIN, A.V.C.

Délégué(e)s :

GILLES DIONNE
HAROLD RIOUX
MARC SOUCY

ROUYN-NORANDA

GAÉTAN TREMBLAY, président
MONIQUE BERGERON, Pl. Fin., v.-p. communications
CLAUDE MARCHAND, v.-p. formation
MARIO SABOURIN, A.V.C., secrétaire et trésorier
DWIGHT GAUTHIER, resp. Fibrose kystique
GHISLAINE BÉLANGER
PIERRE GODBOUT, A.V.C.
DANIEL TREMBLAY

Délégué(e)s :

ANDRÉ BELZIL, A.V.A., Pl. Fin.
CHARLES LAVERGNE
JEAN-FRANÇOIS MADORE, A.V.C., Pl. Fin.
YANICK SIROIS
JEAN-FRANÇOIS TRAHAN

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

MARTINE MERCIER, présidente
LOUISE HARVEY, v.-p. communications
MARTIN CARON, v.-p. formation
ANNIE-CLAUDE DERASPE, Pl. Fin., secrétaire et trésorière
STEEVE DUCHESNE, adjoint à la secrétaire et trésorière
STÉPHANE ARSENEAULT, A.V.C., Pl. Fin., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
MARTIN LEFEBVRE, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
CLÉMENCE DIONNE
STEEVE GAGNÉ
STEEVE WHITE, A.V.C.

Délégué(e)s :

LOUIS-MARIE BRASSARD
ALAIN CHIASSON
PASCAL CÔTÉ
MICHEL DESBIENS, Pl. Fin.
NICOLE DUBÉ
RÉGIS DUFOUR, A.V.C.
MARTINE LANGEVIN
NATHALIE LESSARD
JACQUES RONDEAU, Pl. Fin.
LYNDA ST-GELAIS

SUD-OUEST-DU-QUÉBEC

STÉPHANE GOYETTE, président
JACQUES LEBEUF, v.-p. formation
MICHEL GENDRON, secrétaire et trésorier
JONATHAN GENDRON
NICOLE LEFEBVRE
MARC-ANDRÉ LEGAULT
SÉBASTIEN MAISONNEUVE
GAÉTAN MELOCHE, A.V.C.
MARIE-ÈVE ROBIDOUX

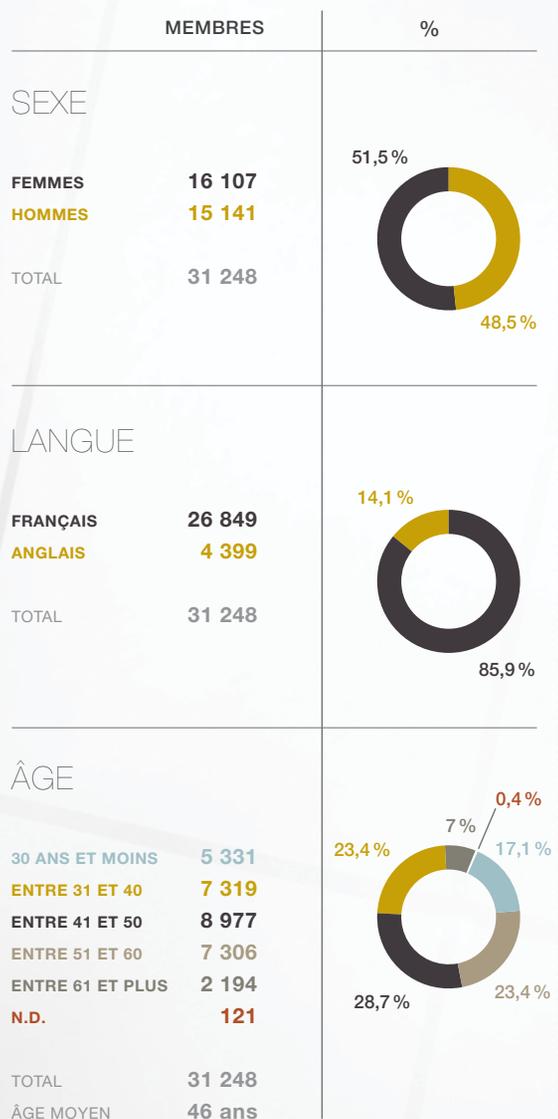
Délégué(e)s :

FRANCE BÉRUBÉ
LYNE FAILLE
BRIGITTE OUIMET

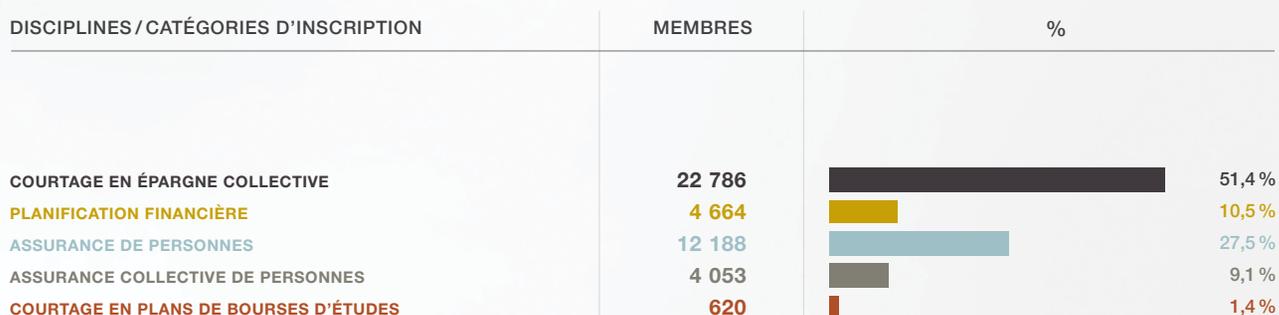


PROFIL DES MEMBRES 2011 (AU 31 DÉCEMBRE 2011)

NOMBRE DE MEMBRES SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE

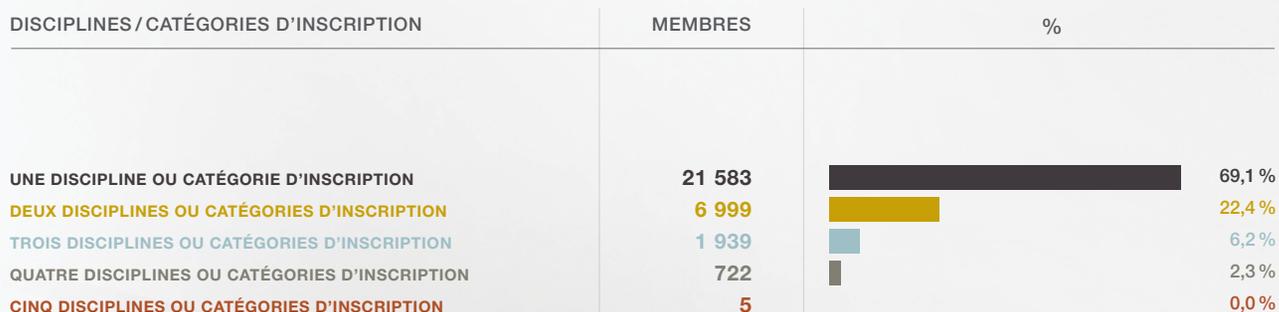


NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE OU CATÉGORIE D'INSCRIPTION



Note : Un représentant peut exercer plus d'une discipline ou catégorie d'inscription.

NOMBRE DE MEMBRES PAR CUMUL DE DISCIPLINES OU CATÉGORIES D'INSCRIPTION



PROFIL DES MEMBRES 2011 (AU 31 DÉCEMBRE 2011)

NOMBRE DE MEMBRES PAR SECTION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

SECTIONS	TOTAL	HOMMES		FEMMES	
ABITIBI-EST	216	86	39,8 %	130	60,2 %
BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE-LES ÎLES	777	349	44,9 %	428	55,1 %
MANICOUAGAN	109	29	26,6 %	80	73,4 %
LAVAL	1 962	984	50,2 %	978	49,8 %
DRUMMOND-ARTHABASKA	729	319	43,8 %	410	56,2 %
HAUTE-YAMASKA	941	358	38,0 %	583	62,0 %
LAURENTIDES	1 992	872	43,8 %	1 120	56,2 %
LANAUDIÈRE	1 863	763	41,0 %	1 100	59,0 %
MONTRÉAL	6 253	3 549	56,8 %	2 704	43,2 %
DUPLESSIS	109	38	34,9 %	71	65,1 %
OUTAOUAIS	2 536	1 485	58,6 %	1 051	41,4 %
QUÉBEC	4 348	2 124	48,9 %	2 224	51,1 %
RICHELIEU-LONGUEUIL	3 882	1 840	47,4 %	2 042	52,6 %
RIVIÈRE-DU-LOUP	313	129	41,2 %	184	58,8 %
ROUYN-NORANDA	229	90	39,3 %	139	60,7 %
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	1 007	428	42,5 %	579	57,5 %
ESTRIE	1 139	520	45,7 %	619	54,3 %
BEAUCE-AMIANTE	781	310	39,7 %	471	60,3 %
GRANDE-MAURICIE	1 017	452	44,4 %	565	55,6 %
SUD-OUEST DU QUÉBEC	1 045	416	39,8 %	629	60,2 %
	31 248	15 141		16 107	

PROFIL DES MEMBRES 2011 (SUITE)

NOMBRE DE MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LA DISCIPLINE OU LA CATÉGORIE D'INSCRIPTION

	- DE 30 ANS	31 À 40 ANS	41 À 50 ANS	51 À 60 ANS	61 ANS ET PLUS	N.D.	TOTAL	ÂGE MOYEN
COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE								
MEMBRES	4 278	5 414	6 804	5 300	930	60	22 786	45
%	9,7%	12,2%	15,4%	12,0%	2,1%	0,1%	51,5%	
PLANIFICATION FINANCIÈRE								
MEMBRES	249	1 091	1 737	1 353	218	16	4 664	48
%	0,6%	2,5%	3,9%	3,1%	0,5%	0,0%	10,6%	
ASSURANCE DE PERSONNES								
MEMBRES	1 387	2 549	3 106	3 238	1 837	71	12 188	49
%	3,1%	5,8%	7,0%	7,3%	4,1%	0,2%	27,5%	
ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES								
MEMBRES	98	542	1 155	1 495	736	27	4 053	53
%	0,2%	1,2%	2,6%	3,4%	1,7%	0,1%	9,2%	
COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES								
MEMBRES	59	180	171	141	67	2	620	46
%	0,1%	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,0%	1,4%	



Chambre de la
Sécurité
Financière

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage
Montréal (Québec) H2X 4B8

Téléphone 514 282-5777
Sans frais 1 800 361-9989
Télécopieur 514 282-2225

www.chambresf.com
renseignements@chambresf.com



ISBN 978-2-921432-47-4

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2012